

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/899

2 février 2009

(09-0448)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

ÉVALUATION DU FONDS POUR L'APPLICATION DES NORMES ET LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE (FANDC)

Note du Secrétariat¹

1. Une évaluation indépendante du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) a été achevée le 14 novembre 2008. L'évaluation a été réalisée par M. Stuart Slorach, ancien collaborateur de l'Administration nationale de l'alimentation suédoise et ancien président de la Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius et du Conseil d'administration de l'Autorité européenne de sécurité des aliments.

2. Le rapport final de M. Slorach est distribué au Comité SPS pour information et peut aussi être téléchargé sur le portail SPS de l'OMC. Une première évaluation du FANDC avait été réalisée en décembre 2005.

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'Accord sur l'OMC.

STDF 248 – Rapport final

**RAPPORT D'EXAMEN DU FONDS POUR
L'APPLICATION DES NORMES ET
LE DÉVELOPPEMENT DU
COMMERCE (FANDC)**

par

Stuart A. Slorach

14 novembre 2008

M. Stuart A. Slorach, Stubbängsvägen 9A, SE-125 53 Älvsjö, Suède

Le présent document a été établi par l'auteur sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des partenaires, des donateurs, du secrétariat et des bénéficiaires du FANDC.

Remerciements

L'auteur tient à remercier M. Michael Roberts, secrétaire du FANDC, ainsi que les autres membres du secrétariat du FANDC, d'avoir répondu rapidement à toutes ses demandes de documents et d'autres renseignements et d'avoir organisé ses visites à l'Organisation mondiale du commerce ainsi que les entrevues avec les parties prenantes du FANDC. Il tient également à remercier tous ceux qui ont répondu aux questionnaires et qui ont fourni des renseignements pour l'examen d'autres manières.

Table des matières

Liste des acronymes	6
RÉSUMÉ	7
Évaluation.....	7
Recommandations.....	9
I. INTRODUCTION.....	12
Objectif de l'évaluation.....	12
Indépendance de l'évaluateur	12
II. MÉTHODE.....	13
III. CONSTATATIONS ET ANALYSES	14
Résultats du secrétariat du FANDC.....	14
<i>Résultats généraux du secrétariat</i>	<i>15</i>
<i>Coordination</i>	<i>15</i>
<i>Élaboration et mise en œuvre de projets</i>	<i>17</i>
<i>Financement du FANDC.....</i>	<i>19</i>
<i>Fonctionnement du Fonds.....</i>	<i>19</i>
Résultats des partenaires, des donateurs, des observateurs et des représentants de pays en développement du FANDC	20
<i>Organisations partenaires.....</i>	<i>21</i>
<i>Observateurs.....</i>	<i>22</i>
<i>Représentants des pays en développement</i>	<i>22</i>
<i>Donateurs et financement.....</i>	<i>22</i>
Les activités du FANDC en matière de coordination et leur impact.....	24
L'élaboration de projets, les activités de mise en œuvre et leur impact.....	26
Plan de fonctionnement pour 2008-2009 et Stratégie à moyen terme	31
IV. CONCLUSIONS	31
V. RECOMMANDATIONS.....	35
Appendice 1: Mandat pour l'évaluation du FANDC.....	38
Appendice 2: Liste des personnes qui ont répondu au questionnaire et qui ont été interviewées.....	42
Appendice 3: Liste de documents.....	45
Tableau 1: Réponses de 19 pays en développement au questionnaire sur les résultats du secrétariat du FANDC.....	51
Tableau 2: Réponses de sept donateurs au questionnaire sur les résultats du secrétariat du FANDC.....	53
Tableau 3: Réponses de la FAO, de l'OIE, de la Banque mondiale, de l'OMS, du CCI et de la CNUCED au questionnaire sur les résultats du secrétariat du FANDC ..	55
Tableau 4: Dons pour l'élaboration de projets (DEP) et projets financés par le FANDC par domaine	57
Tableau 5: Contributions reçues par le FANDC en date de septembre 2008	58

Liste des acronymes

CCA	Commission du Codex Alimentarius
CCI	Centre du commerce international
CDAAC	Communauté pour le développement de l'Afrique australe
CI	Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés
CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux
CIR	Cadre intégré renforcé
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DEP	Dons pour l'élaboration de projets
DFID	Département du développement international (Royaume-Uni)
EDIC	Études diagnostiques sur l'intégration du commerce (CI)
FANDC	Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IFIF	International Feed Industry Federation
IICA	Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture
PMA	Pays les moins avancés
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Outil PVS	Outil d'évaluation des performances des services vétérinaires nationaux de l'OIE
SIDA	Agence suédoise de coopération internationale au développement
SNPC	Système de notification des pays créanciers (OCDE)
SPC	Secrétariat de la Communauté du Pacifique
TCBDB	Base de données sur le développement des capacités dans le domaine du commerce
TSPN	Trade Standards Practitioners Network
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

RÉSUMÉ

1. L'objectif de la présente évaluation était d'examiner les résultats du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC). Il s'agit du deuxième examen externe du FANDC; le premier examen ayant été réalisé en décembre 2005. Les résultats devaient être mesurés au regard des buts établis pour le Fonds. L'évaluation a été réalisée à partir d'une "étude documentaire", de questionnaires d'enquête et d'entrevues menées avec le secrétariat du FANDC et des parties intéressées, y compris des organisations partenaires ou ayant le statut d'observateur, des donateurs et les représentants de pays en développement.

Évaluation

2. Globalement, les résultats du FANDC sont jugés bons et, dans nombre de domaines importants, très bons. Le Fonds joue un rôle majeur qu'aucun autre organisme ne serait en mesure d'assumer et la participation des cinq organisations partenaires, des donateurs et des organisations ayant le statut d'observateur lui permet de bénéficier d'un accès direct à une expertise dans un grand nombre de domaines liés aux mesures SPS et au développement.

3. À l'exception de l'OIE et de l'OMS, deux des cinq partenaires, le secrétariat a obtenu d'excellents résultats. Auparavant, les ressources du secrétariat étaient insuffisantes pour accomplir les nombreuses tâches qui lui avaient été confiées et la situation ne pouvait pas durer. Le niveau des effectifs a été augmenté et il est considéré suffisant pour les besoins actuels. Le FANDC utilise ses ressources de manière efficace et rationnelle en tenant bon nombre de ses activités immédiatement avant ou après les réunions organisées par d'autres organisations.

4. Les liens établis par le secrétariat avec des programmes généraux de coopération, en particulier le Cadre intégré renforcé (CIR) et l'Aide pour le commerce, se sont améliorés et les ateliers régionaux offerts dans le cadre de l'Aide pour le commerce sont jugés très utiles. Les trois examens régionaux menés en Amérique centrale, en Afrique de l'Est et dans un groupe de pays de l'ANASE ont permis de définir les besoins dans le domaine SPS et de faire mieux connaître le FANDC. Les travaux du FANDC concernant les besoins et l'assistance dans le domaine SPS de huit PMA sont encore en cours, mais les rapports présentés à ce jour montrent qu'ils progressent bien.

5. Le secrétariat doit améliorer les renseignements qu'il donne aux donateurs sur ses liens avec le CIR et l'Aide pour le commerce ainsi que sa coordination avec les organisations œuvrant spécifiquement dans le domaine SPS. Le FANDC collabore étroitement avec un grand nombre d'organisations pour assurer une intervention coordonnée en ce qui concerne la propagation et le contrôle de diverses espèces de mouches des fruits ayant une importance économique en Afrique de l'Ouest et cette collaboration pourrait bien déboucher sur l'une des plus grandes actions concertées auxquelles aura participé le FANDC à ce jour. Le FANDC reconnaît l'importance de faire participer les secteurs publics et privés aux travaux visant à aider les pays en développement à se conformer aux normes liées aux mesures SPS, mais il doit établir des liens plus étroits avec le Trade Standards Practitioners Network (TSPN) afin d'éviter le chevauchement d'activités et d'étudier les possibilités de synergies entre le FANDC et le TSPN.

6. Les liens existant entre le secrétariat et la plupart des partenaires, des observateurs, des membres donateurs et des représentants des bénéficiaires du FANDC sont bons ou très bons, mais il est urgent d'améliorer les relations avec l'OIE, l'OMS et la CNUCED.

7. Il reste encore beaucoup à faire pour améliorer les rapports du secrétariat sur les activités de coopération technique des donateurs bilatéraux et multilatéraux et des pays en développement. Sa diffusion de renseignements au sujet du FANDC et de ses projets par le biais du Comité SPS, du site Web et du Bulletin du FANDC est généralement bonne. Toutefois, il reste beaucoup à faire pour

améliorer le site Web afin qu'il soit plus complet, à jour et facile à utiliser. Il faut également faire mieux connaître l'existence et les activités du FANDC et lui donner plus de visibilité. Cette responsabilité incombe aussi bien au secrétariat qu'aux partenaires, donateurs, observateurs et pays bénéficiaires.

8. Le secrétariat s'est amélioré dans la manière dont il répertorie et diffuse les bonnes pratiques en matière de demande, de fourniture et de réception des activités de coopération technique dans le domaine SPS et un résumé très utile de ses travaux à ce sujet a été présenté à l'atelier tenu récemment. Les trois ateliers régionaux ont été très utiles pour renforcer la collaboration entre les donateurs actifs dans ces régions et l'organisation d'autres ateliers de ce genre devrait constituer une priorité, car ils peuvent contribuer grandement à stimuler la coopération régionale entre des pays ayant des besoins semblables dans le domaine SPS.

9. L'aide du secrétariat pour l'identification de projets possibles et la préparation de demandes de dons pour l'élaboration de projets (DEP) est très valorisée et très appréciée des pays en développement qui manquent de compétences techniques et autres nécessaires pour élaborer ces propositions. Depuis le début de 2006, le FANDC a réuni un grand nombre de demandes de projets (80) et de DEP (31) et il a établi un ensemble de critères pour évaluer leur admissibilité au financement du FANDC. À présent, le FANDC dispose d'un large éventail de projets et de DEP qui couvrent un vaste ensemble de questions liées aux mesures SPS. Il s'agit aussi bien de vastes projets de base visant à mieux faire comprendre au plan national l'importance de respecter les prescriptions relatives aux mesures SPS que de projets plus ciblés et plus techniques, destinés à trouver des solutions à des problèmes spécifiques qui empêchent l'accès d'un produit aux marchés internationaux.

10. L'examen des demandes de financement dans le cadre du FANDC par le secrétariat est jugé bon, sauf par l'OIE, l'OMS et la CNUCED. La question de savoir quels sont les projets qui devraient être financés fait actuellement l'objet d'un large débat au sein du Groupe de travail et il est important qu'elle soit résolue par le Comité directeur dès que possible. Au nombre des questions devant être examinées figurent les Règles de fonctionnement applicables au financement de projets proposés par des pays autres que les PMA/autres économies à faible revenu, le financement de projets proposés par des partenaires du FANDC ou des organisations chargées de la mise en œuvre et l'établissement d'un ordre de priorité lorsque les fonds sont insuffisants. Il existe actuellement un déséquilibre entre le nombre de projets/DEP financés par le FANDC dans différents domaines – beaucoup moins de projets sont financés dans le domaine de la santé animale que dans d'autres domaines. Cela est dû en partie au fait que moins de demandes ont été reçues dans ce domaine. C'est au Comité directeur qu'il appartient de décider si ce déséquilibre devrait perdurer et, dans la négative, quelle action devrait être prise pour le corriger.

11. La gestion et le suivi des projets assurés par le secrétariat sont généralement bons mais il faut fournir de meilleurs renseignements aux parties intéressées, y compris aux donateurs, au sujet des résultats de ce suivi. Les liens existant entre le secrétariat et les organismes chargés de la mise en œuvre et/ou de superviser la mise en œuvre des projets financés par le FANDC sont généralement bons, mais il faut améliorer l'échange d'informations entre le secrétariat et certains de ces organismes.

12. Le FANDC est actuellement confronté à d'importantes contraintes financières et n'est pas en mesure de financer tous les projets qu'il approuve, du moins au moment où il les approuve et dans certains cas pas du tout. Il faudrait faire plus d'efforts pour accroître le nombre de donateurs et chercher à obtenir d'eux des engagements à plus long terme.

13. S'agissant des réunions du Groupe de travail et du Comité directeur, la documentation recueillie, la préparation et les services d'appui sont généralement jugés bons et la gestion financière ne soulève aucune préoccupation. Aux réunions du Groupe de travail, les points de l'ordre du jour qui

ont trait à des éléments d'information sont examinés avant ceux qui ont trait aux décisions relatives au financement de projets/DEP. L'auteur estime qu'il faudrait faire l'inverse.

14. L'impact des six projets du FANDC qui ont fait l'objet d'une évaluation rétrospective a été examiné. Le premier a permis le développement et l'essai d'un outil d'évaluation des services vétérinaires nationaux, lequel a été utilisé par la suite dans de nombreux pays en développement. Le deuxième, un projet de l'OIE visant à former les formateurs, a été mené avec succès et a largement atteint ses objectifs. Le troisième, qui visait à aider les pays en développement à mettre en œuvre une norme de la CIPV concernant la réglementation de matériaux d'emballage à base de bois dans le commerce international, a connu beaucoup de succès et atteint les objectifs généraux du FANDC. Deux autres projets portant sur le développement d'outils d'analyse des risques que posent les parasites des végétaux ont été menés à bien. Le sixième projet, visant à renforcer les capacités aux fins de l'application du Code d'usages du Codex Alimentarius pour une bonne alimentation animale, n'a connu qu'un succès partiel. Les enseignements tirés des évaluations rétrospectives ont permis d'améliorer l'examen des propositions de projets et la gestion du cycle des projets dans le cadre du FANDC.

15. Bien que la période biennale actuelle ne soit encore qu'à peine à moitié écoulée, le FANDC semble être sur la bonne voie pour achever les activités prévues dans le Plan de fonctionnement pour 2008-2009, pour autant que la situation financière puisse être améliorée et permette d'atteindre au moins l'objectif de financement de 5 millions de dollars EU par an. Hormis les recommandations présentées ci-dessous, l'évaluateur ne voit guère de raisons de modifier la Stratégie à moyen terme du FANDC (2007-2011).

Recommandations

16. Les recommandations ci-après visent à améliorer davantage les résultats du FANDC:

- Dès que possible et de préférence à sa réunion de décembre 2008, le Comité directeur devrait réexaminer les règles de fonctionnement en vigueur en ce qui concerne le financement des projets auxquels participent les partenaires. En outre, il devrait réexaminer et clarifier ses politiques concernant le financement de projets dans des pays autres que des PMA et d'autres économies à faible revenu, et à des stades de développement différents, en particulier l'établissement d'un ordre de priorité lorsque les fonds sont insuffisants. Il existe actuellement un déséquilibre entre le nombre de projets/DEP financés par le FANDC dans différents domaines – beaucoup moins de projets sont financés dans le domaine de la santé animale que dans les autres domaines (mesures SPS en général, préservation des végétaux et sécurité sanitaire des produits alimentaires). Le Comité directeur devrait décider si cette situation devrait perdurer et, dans la négative, quelle action devrait être prise pour la corriger. Le Comité devrait aussi décider si l'amélioration de la santé publique devrait ou non être considérée comme un domaine distinct ou comme un effet indirect des améliorations apportées dans les autres domaines, en particulier la sécurité sanitaire des produits alimentaires.
- Le secrétariat devrait renouveler et intensifier ses efforts pour accroître le nombre actuel de donateurs et obtenir d'eux des engagements à plus long terme. S'il n'est pas possible d'obtenir un financement accru, le Comité directeur devrait examiner la possibilité de consacrer une plus grande partie du financement aux DEP et aux activités de coordination.

- Les membres et les observateurs du Groupe de travail du FANDC et leurs organisations devraient redoubler d'efforts pour communiquer au secrétariat les noms de personnes qui possèdent les compétences requises pour effectuer des évaluations rétrospectives de projets financés par le FANDC qui ont été menés à terme.
- Avant les réunions du Groupe de travail, tous les participants devraient indiquer succinctement au secrétariat quelles sont les activités qu'ils mènent et qu'ils planifient dans le domaine SPS et ces renseignements devraient figurer dans les documents de travail utilisés pour la réunion. Les participants aux réunions du Groupe de travail ayant des préoccupations techniques concernant des demandes de projets/DEP devraient en informer le secrétariat à l'avance afin que ces questions soient résolues avant la réunion, si possible. Les points de l'ordre du jour nécessitant des décisions devraient être examinés pendant la première partie des réunions plutôt qu'à la fin.
- Tous les partenaires et, en particulier l'OMC et les donateurs et observateurs du FANDC devraient redoubler d'efforts pour accroître la visibilité du Fonds et le faire mieux connaître. L'OMC devrait demander à l'OIE et à l'OMS d'appuyer le FANDC en concluant des accords concernant la fourniture de services de supervision de la mise en œuvre, comme cela a déjà été fait avec la FAO, le CCI et la Banque mondiale.
- Lorsqu'il choisit des organisations pour mettre en œuvre ou superviser la mise en œuvre de ses projets, le FANDC devrait accorder une préférence à celles qui possèdent des compétences et une pertinence dans le domaine couvert par le projet et des antécédents dans ce genre de travail. Par ailleurs, il serait souhaitable de faire appel à des organisations qui ont déjà de bons contacts avec les organismes nationaux compétents. Enfin, le FANDC devrait s'efforcer d'élargir le nombre actuel des organisations chargées de la mise en œuvre.
- Le secrétariat devrait prioritairement mettre à jour, élargir et améliorer son site Web, y compris en y introduisant un outil de recherche, en tenant compte des observations figurant au paragraphe 26 du présent rapport. Le bulletin d'information lancé récemment devrait être évalué après une période de deux ou trois ans. Le secrétariat du FANDC devrait introduire un système en ligne pour mieux gérer les activités dont il est chargé, et en particulier pour assurer le suivi des progrès réalisés dans les projets à partir de la demande initiale jusqu'à la réception du rapport final. Ce système devrait comprendre un mécanisme alertant automatiquement le secrétariat des échéances pour l'établissement des contrats et des rapports intérimaires et finaux sur les projets. Le secrétariat du FANDC devrait améliorer son système d'identification et de traitement des documents et s'assurer, entre autres choses, que la date à laquelle chaque document du FANDC a été finalisé/adopté et le nom des auteurs sont indiqués sur la page de couverture. Le secrétariat devrait étudier les moyens de coopérer étroitement avec le nouveau secrétariat du CIR. Il devrait fournir davantage de renseignements aux parties intéressées au sujet de ses liens avec les programmes généraux de coopération, en particulier le CIR et l'Aide pour le commerce. Il devrait accélérer la production de sa liste de fournisseurs d'assistance dans le domaine SPS. Le secrétariat devrait établir des liens plus étroits avec le TSPN et fournir des renseignements aux parties prenantes du FANDC au sujet des activités du TSPN, afin d'éviter les chevauchements et d'étudier les possibilités de synergies entre le FANDC et le TSPN.

- Le secrétariat devrait prévoir la tenue d'autres ateliers régionaux semblables aux trois ateliers qui ont déjà eu lieu dans de nouvelles régions, y compris en Afrique de l'Ouest et australe. Il devrait également s'assurer que les résultats de l'atelier ayant lieu récemment au sujet des bonnes pratiques en matière de demande, de fourniture et de réception de l'assistance technique dans le domaine SPS soient diffusés à toutes les parties intéressées. Le secrétariat devrait améliorer les renseignements qu'il fournit aux parties intéressées, en particulier aux donateurs, au sujet du suivi des projets en cours.

I. INTRODUCTION

Objectif de l'évaluation

1. L'objectif de la présente évaluation est d'examiner les résultats du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) conformément au paragraphe 92 des Règles de fonctionnement du FANDC (STDF 139 Rev.1), qui dispose que le Fonds sera évalué tous les quatre ans par un examinateur externe nommé par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en consultation avec le Groupe de travail du FANDC. Il s'agit du deuxième examen externe du FANDC; le premier examen (STDF 76 Add.1) a eu lieu en décembre 2005.

2. Les résultats seront mesurés au regard des buts établis pour le Fonds, lesquels sont:

- d'aider les pays en développement à accroître leur connaissance ainsi que leur capacité d'analyse et de mise en œuvre des normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) internationales, à améliorer ce faisant leur situation sanitaire, zoonositaire et phytosanitaire, et ainsi à obtenir et conserver un accès aux marchés; et
- de faciliter la coordination entre les entités proposant des programmes de coopération technique, la mobilisation de fonds, l'échange de données d'expérience et la diffusion de bonnes pratiques en ce qui concerne la fourniture et la réception d'activités de coopération technique dans le domaine SPS.

3. Les facteurs ci-après, entre autres facteurs, seront pris en considération afin d'évaluer les résultats du FANDC au regard de ses objectifs déclarés: a) les conclusions issues de l'évaluation de 2005 du FANDC; b) l'impact des activités relatives aux projets et à la préparation des projets; c) l'impact des activités de coordination; d) les résultats obtenus par le secrétariat; et e) les résultats obtenus dans le cadre du FANDC par les partenaires, les observateurs et les donateurs et les représentants de pays en développement du FANDC, en particulier en ce qui concerne les tâches et responsabilités qui sont convenues dans les Règles de fonctionnement.

4. Outre ses conclusions sur les résultats du FANDC, l'examineur a été invité à formuler des observations sur les activités établies dans la Stratégie à moyen terme du FANDC (2007-2011) et à proposer toutes modifications qu'il juge utiles pour remplir les objectifs déclarés du Fonds.

5. Le mandat complet du présent examen est décrit à l'Appendice 1.

Indépendance de l'évaluateur

6. J'ai présenté mon curriculum vitae (CV) au secrétariat du FANDC et il a été distribué aux membres du Groupe de travail du FANDC avant ma nomination en tant qu'évaluateur par l'OMC. Depuis que j'ai quitté l'Administration nationale de l'alimentation suédoise à la fin de 2005, après plus de 30 ans de service, je travaille comme consultant indépendant. Je n'ai jamais été employé par l'OMC, la Banque mondiale, le Centre du commerce international (CCI), la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ou la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), ni travaillé pour ces organisations. Mes travaux antérieurs occasionnels à titre de consultant engagé pour une courte période ou de conseiller temporaire pour l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sont décrits dans mon curriculum vitae. J'ai été président de la Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius (CCA) de 2003 à 2005 et j'ai réalisé une évaluation du Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS visant à renforcer la participation au Codex ("Fonds fiduciaire du Codex") dans le cadre d'un contrat avec l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA) en 2007.

Je n'ai jamais été employé par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), mais je suis membre de son groupe de travail sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale depuis 2004 et président de ce groupe depuis 2005.

II. MÉTHODE

7. L'évaluation a été réalisée à partir d'une "étude documentaire", de questionnaires d'enquête et d'entrevues menées avec le secrétariat du FANDC à Genève ainsi que des parties intéressées, y compris des organisations partenaires ou ayant le statut d'observateur, des donateurs et les représentants de pays en développement. L'évaluation a été axée sur les critères de la pertinence, de l'efficacité, du bon fonctionnement, de l'impact, de la durabilité et des enseignements tirés. Le secrétariat du FANDC a fourni un grand nombre de documents, y compris la Stratégie à moyen terme (STDF 154), les Règles de fonctionnement, les plans de fonctionnement pour 2007 et 2008-2009 (STDF 163 et 198), la Stratégie de financement (STDF 186), le Rapport annuel pour 2007 (STDF 208), le premier rapport d'évaluation, les comptes rendus de réunions du Comité directeur et du Groupe de travail du FANDC et des documents concernant des projets (y compris des évaluations rétrospectives et des rapports d'étape), des dons pour l'élaboration de projets (DEP), des accords conclus entre l'OMC et des organisations chargées de la mise en œuvre/de la supervision et d'autres questions.

8. Je me suis rendu à l'OMC à Genève entre le 8 et le 10 septembre et le secrétariat du FANDC ainsi que le personnel de l'OMC participant aux travaux du FANDC m'ont fourni d'autres renseignements. Je me suis rendu à l'OMC du 6 au 10 octobre 2008 et j'ai participé à l'atelier sur les bonnes pratiques qui a eu lieu le 6 octobre, j'ai rencontré brièvement les parties prenantes du FANDC, y compris les représentants de bénéficiaires, des donateurs, des partenaires et des organisations chargées de la mise en œuvre/de la supervision du 7 au 9 octobre et j'ai participé à la réunion du Groupe de travail du FANDC qui a eu lieu le 10 octobre. Le 9 octobre, j'ai rencontré des représentants de l'OMS au siège de l'OMS à Genève. Le 16 octobre, à l'invitation et aux frais de l'OIE, j'ai eu des discussions avec le Directeur général et le personnel de l'OIE au siège de l'OIE à Paris.

9. Des opinions sur les résultats du secrétariat du FANDC et le FANDC en général ont également été recueillies au moyen de questionnaires envoyés par le secrétariat du FANDC à ma demande (courriel du 23 septembre 2008) à un grand nombre de parties intéressées et de ceux que j'ai moi-même donnés ou envoyés directement à certaines parties intéressées ultérieurement.

10. D'autres renseignements ont été recueillis lors d'entrevues téléphoniques avec des parties intéressées et le Secrétariat. La liste des personnes qui ont fourni des renseignements, y compris celles qui ont répondu aux questionnaires, figure à l'Appendice 2 et une liste de documents figure à l'Appendice 3.

11. Un projet de rapport a été distribué aux partenaires, aux observateurs, aux donateurs et aux représentants des pays en développement du FANDC le 24 octobre pour observations. Plusieurs donateurs (Allemagne, Danemark, États-Unis et Royaume-Uni), le secrétariat du FANDC et l'OIE ont envoyé des observations. La Commission européenne a envoyé des observations après l'échéance et celles-ci seront distribuées séparément par le secrétariat. La version finale du rapport a été présentée au secrétariat du FANDC le 14 novembre 2008.

III. CONSTATATIONS ET ANALYSES

Résultats du secrétariat du FANDC

12. Les tâches du secrétariat du FANDC sont définies au paragraphe 18 des Règles de fonctionnement du FANDC. Ses tâches dans le processus d'attribution des dons sont précisées au paragraphe 65 des mêmes règles. L'OMC désigne parmi son personnel un secrétaire chargé de diriger le secrétariat et nomme ou engage par contrat d'autres personnes pour faire fonctionner ce dernier selon les besoins, les frais correspondants étant directement imputés sur le budget du Fonds. Le secrétariat est lié par les règles juridiques et fiduciaires de l'OMC et du Fonds d'affectation spéciale qui appuie les activités du FANDC.

13. Le succès du FANDC dépend de la participation et de la coopération active de nombreuses parties prenantes, y compris les partenaires, les donateurs, les observateurs, les bénéficiaires et les organisations chargées de la mise en œuvre, mais l'existence d'un secrétariat efficace et rationnel est l'un des facteurs essentiels qui lui permet d'atteindre ses objectifs déclarés. C'est pour cela que les résultats du secrétariat sont évalués en premier dans le présent rapport.

14. L'une des conclusions du premier examen externe du FANDC en 2005 était que le secrétariat manquait de personnel compte tenu du grand nombre de tâches qui lui avait été confiées. Depuis, les effectifs ont été augmentés progressivement et comprennent maintenant le secrétaire du FANDC (payé par l'OMC), trois professionnels à plein temps, un professionnel à mi-temps et une secrétaire à plein temps. Le professionnel à mi-temps partage également son temps entre le FANDC et la Division du commerce et du développement de l'OMC, en travaillant principalement sur le Cadre intégré renforcé (CIR).

15. La présente évaluation des résultats du secrétariat repose principalement sur les renseignements donnés par des parties intéressées dans le cadre d'un questionnaire et d'entrevues, des entrevues avec des membres du secrétariat et un examen des documents fournis. Les réponses au questionnaire sur les résultats du secrétariat sont résumées dans trois tableaux. Le tableau 1 présente les réponses fournies par 19 pays en développement et organisations de pays en développement. Le tableau 2 présente les réponses fournies par sept donateurs et le tableau 3 présente les réponses fournies par les partenaires du FANDC (à l'exception de l'OMC qui n'a formulé que des observations orales), le CCI et la CNUCED. Seules les réponses émettant un avis sur la question posée sont présentées. Les observations formulées sur les questions soulevées dans les questionnaires ne figurent pas dans les tableaux, mais bon nombre d'entre elles sont examinées ci-dessous. Dans l'analyse ci-après, l'évaluation des résultats du secrétariat a été divisée comme suit: résultats généraux, coordination, élaboration et mise en œuvre des projets, financement et fonctionnement du Fonds.

16. Certains documents du FANDC fournis par le secrétariat n'étaient pas datés et le nom de l'auteur ne figurait pas toujours clairement sur la page de couverture. La page de couverture du document reproduisant la dernière version des Règles de fonctionnement n'indique pas quand elles ont été adoptées et de nombreux rapports sur l'état d'avancement de projets ne sont pas datés. Le secrétariat peut fournir ces renseignements, mais il serait préférable qu'ils figurent sur la page de couverture des documents en tant que tels.

17. À l'heure actuelle, le secrétariat du FANDC n'a pas de système en ligne qui faciliterait sa gestion du grand nombre d'activités dont il est chargé, en particulier la gestion des documents et le suivi des progrès réalisés dans les projets du FANDC, à partir de la demande initiale jusqu'à la réception du rapport final et de l'évaluation rétrospective. Comme le nombre de projets et de documents qu'il faut gérer augmente constamment, l'introduction d'un tel système aiderait à rendre le secrétariat plus efficace. Ce système devrait comprendre un moyen d'alerter automatiquement le

secrétariat des échéances pour l'établissement des contrats et des rapports intérimaires et finaux sur les projets.

Résultats généraux du secrétariat

18. À une exception près, tous ceux qui ont répondu à la question sur les résultats généraux du secrétariat ont jugé qu'ils étaient bons ou très bons; l'autre répondant a estimé qu'ils étaient satisfaisants. Cette note élevée a été confirmée dans les entrevues menées avec de nombreuses parties intéressées qui ont indiqué que le secrétariat se déchargeait bien de ses fonctions et répondait rapidement et professionnellement aux questions qui lui étaient posées. L'un des donateurs (le Danemark) a indiqué que le fait que le personnel est professionnel, dévoué et motivé faisait une grosse différence. Un autre donateur (l'Allemagne) a indiqué que le secrétariat était composé de réseauteurs naturels très dévoués. Bien que les résultats généraux du secrétariat soient excellents, certains domaines laissent à désirer, ainsi qu'il est indiqué plus en détail ci-dessous.

19. L'OMS a indiqué que les activités du secrétariat sont trop axées sur le commerce et qu'il faut accorder une plus large place aux considérations de santé publique. Cette observation traduit le mécontentement de l'OMS devant le fait qu'à son avis aucun projet de santé publique n'a été approuvé à ce jour par le FANDC. Cette observation peut également expliquer pourquoi jusqu'ici l'OMS a joué un rôle moins actif que certains autres partenaires dans le cadre du FANDC. Cela dit, les considérations liées au commerce et à la santé publique ne sont pas nécessairement incompatibles. L'accroissement de l'accès aux marchés internationaux grâce à l'amélioration de la sécurité sanitaire des produits alimentaires dans les pays en développement peut contribuer à la santé publique tant dans les pays exportateurs que dans les pays importateurs. En outre, l'accroissement de l'accès aux marchés internationaux pour d'autres produits provenant des pays en développement peut améliorer la santé publique dans ces pays en raison d'un développement économique plus rapide. Une analyse des domaines dans lesquels des projets ont été financés par le FANDC figure ci-dessous (paragraphe 76).

Coordination

20. Un aperçu de la participation du FANDC à l'initiative Aide pour le commerce à ce jour est donné dans le document STDF 253. À une exception près, les résultats du secrétariat en ce qui concerne les liens établis avec des programmes généraux de coopération, en particulier le Cadre intégré renforcé (CIR) et l'Aide pour le commerce ont été jugés bons ou très bons par tous les répondants; l'autre répondant a jugé qu'ils étaient satisfaisants. Ces liens sont très importants pour le futur du FANDC, en particulier pour définir les besoins des pays en développement dans le domaine SPS et les aider à formuler ces besoins sous forme de projets "pouvant faire l'objet d'un financement", c'est-à-dire de projets qui peuvent être financés par le FANDC lui-même ou dont le financement peut être obtenu grâce aux liens du FANDC avec des institutions bilatérales ou multilatérales de financement.

21. Un donateur (la Suède) a indiqué que le FANDC devrait faire en sorte que les rapports du CIR puissent être utilisés pour formuler des projets pertinents dans le domaine SPS. Un autre donateur (les États-Unis) a indiqué que bien qu'il ne fasse aucun doute que le FANDC collabore avec des programmes plus généraux, il serait souhaitable qu'il y ait plus de renseignements à ce sujet. Un troisième donateur (le Royaume-Uni) a fait remarquer que les liens s'étaient beaucoup améliorés depuis septembre 2007 et les ateliers régionaux de l'Aide pour le commerce. Un quatrième donateur (la Commission européenne) a indiqué que des progrès semblaient avoir été réalisés en ce sens dans les travaux menés à Genève. Pour qu'il y ait des changements réels, il fallait redoubler d'efforts au niveau national dans le cadre des mécanismes de coordination gouvernement/donateur déjà en place en matière d'assistance liée au commerce/de développement du secteur privé. Afin de respecter les principes relatifs à l'efficacité de l'aide, les projets/dons pour l'élaboration de projets devraient d'abord être examinés dans ces cadres. Un autre donateur (le Canada) a indiqué que le secrétariat collaborait

certainement avec ces programmes plus généraux, car ces travaux étaient principalement effectués dans le cadre de l'OMC. Toutefois, la coordination avec les organisations œuvrant spécifiquement dans le domaine SPS était plus importante et pourrait être améliorée.

22. Les résultats du secrétariat en ce qui concerne les liens avec les partenaires, les observateurs, les membres donateurs et les représentants des bénéficiaires du FANDC ont été jugés bons ou très bons par la plupart des répondants, mais cinq d'entre eux ne les ont considérés que satisfaisants et un partenaire (l'OIE) les a considérés mauvais (voir le prochain paragraphe). Un donateur (la Commission européenne) a indiqué qu'il fallait continuer d'améliorer la situation, mais que cela était en cours et qu'il était normal que cela prenne du temps. Un autre donateur (le Canada) a indiqué que les mises à jour par courriel étaient envoyées à temps et étaient utiles, en particulier pour préparer les réunions. Un autre donateur (l'Allemagne) a indiqué que le secrétariat cherchait activement à identifier des possibilités d'échanger des vues et d'exploiter des synergies par la coopération dans les pays en développement.

23. L'OIE estime que le secrétariat a été indument influencé par certains donateurs qui ont poussé le FANDC vers une "idéologie" trop ciblée qui n'est pas compatible avec les objectifs du FANDC qui sont énoncés dans les Règles de fonctionnement. L'OIE estime que cette direction a été particulièrement évidente ces derniers temps et fait référence spécifiquement aux discussions du Groupe de travail ainsi qu'aux décisions qu'il a prises en 2007 et 2008, en particulier au traitement de deux demandes de projets (STDF 219 "Améliorer la capacité des services vétérinaires d'exécuter des fonctions essentielles" et STDF 265 "Compartimentation au Brésil").

24. Les rapports sur les activités de coopération technique des donateurs bilatéraux et multilatéraux et des pays en développement établis par le secrétariat ont été considérés bons ou très bons par la plupart des répondants, mais six répondants ont jugé qu'ils n'étaient que satisfaisants et un répondant a jugé qu'ils étaient mauvais. Un donateur (les États-Unis) a indiqué que le FANDC fournissait autant de renseignements qu'il en recevait et que c'était plutôt le manque d'échange de renseignements de la part de donateurs qui empêchait le FANDC d'en fournir davantage. Deux autres donateurs (le Royaume-Uni et la Commission européenne) ont formulé une observation semblable. Un autre donateur (l'Allemagne) a indiqué que des rapports étaient établis, mais qu'ils étaient trop fragmentés. Les activités devaient comporter davantage de présentations ciblées, par exemple lors de séances thématiques (l'activité portant sur les normes privées constituait une bonne façon de procéder). Le représentant d'un pays en développement a indiqué qu'il fallait améliorer l'information fournie aux pays. Un autre donateur (le Canada) s'est demandé si cela incombait (ou devrait incomber) au secrétariat.

25. À une exception près, la manière dont le secrétariat diffuse des renseignements sur le FANDC et les projets du FANDC par le biais du Comité SPS a été jugée bonne ou très bonne par tous les répondants; un répondant a estimé qu'elle était satisfaisante. Un donateur (le Royaume-Uni) a indiqué que la diffusion semblait bonne compte tenu des possibilités limitées d'innovation prévues par le protocole de l'OMC.

26. La manière dont le secrétariat diffuse des renseignements sur le FANDC et les projets du FANDC par le biais du site Web et du Bulletin du FANDC a été considérée bonne ou très bonne par tous les répondants, à l'exception de quatre d'entre eux qui l'ont considérée satisfaisante. Un donateur (les États-Unis) a indiqué que le site Web à accès limité du FANDC n'était en service que depuis peu. L'information affichée sur le site pour les trois dernières réunions du Groupe de travail avait été très bonne et il serait utile que le FANDC affiche d'anciens documents intéressants les donateurs. Un deuxième donateur (le Royaume-Uni) a indiqué que les bulletins d'information pourraient peut-être être publiés plus régulièrement. Un troisième donateur (la Commission européenne) a indiqué que le site Web ne comprenait pas d'outils faciles à utiliser, comme un outil de recherche par exemple. Un autre donateur (l'Allemagne) a indiqué que certains renseignements ne figuraient pas sur le site Web

et qu'ils n'étaient pas non plus disponibles sur demande (par exemple le rapport STDF 20). En général, les renseignements étaient très volumineux. Des fiches d'information résumant les principaux éléments et constatations seraient utiles. Le représentant d'un pays en développement a indiqué que les travaux du FANDC n'étaient pas bien connus dans la région de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe. Le CCI a indiqué qu'on pourrait ajouter des pages sur les projets du FANDC sur le site Web et que les renseignements concernant l'assistance en cours/à venir dans le domaine SPS pour les projets/secteurs SPS étaient utiles. L'un des bénéficiaires (Sri Lanka) a indiqué qu'il faudrait transférer des documents pertinents au site Web pour que les parties intéressées puissent les télécharger. Un service d'alerte électronique devrait être mis sur pied afin que les parties intéressées soient informées régulièrement. Le bulletin d'information ne devrait pas seulement figurer sur le site Web, mais également être offert en version imprimée à toutes les parties intéressées.

27. Les résultats du secrétariat en ce qui concerne l'identification et la diffusion des bonnes pratiques en matière de demande, de fourniture et de réception des activités de coopération technique dans le domaine SPS ont été jugés bons ou très bons par 19 répondants, satisfaisants par trois répondants et mauvais par un répondant (la CNUCED). Un donateur (la Commission européenne) a indiqué qu'il s'agissait d'un chantier en cours et d'une très bonne initiative, qui répondait à un besoin véritable. Il convenait de poursuivre ces efforts afin que les constatations soient diffusées à ceux qui conçoivent et mettent en œuvre l'assistance technique – les gouvernements/donateurs.

28. Les résultats du secrétariat en ce qui concerne l'organisation d'ateliers régionaux et de consultations visant à améliorer la coordination entre les parties prenantes du FANDC ont été considérés bons ou très bons par 21 répondants, satisfaisants par six répondants, mauvais par deux répondants et très mauvais par un répondant. Un donateur (les États-Unis) a indiqué que les trois ateliers régionaux avaient été très utiles dans le cadre de sa collaboration avec d'autres donateurs concernant des projets. Un autre donateur (la Commission européenne) a indiqué que le stade des problèmes initiaux était clairement terminé et que cette activité était un élément fondamental des travaux de coordination du FANDC. Les questions transfrontalières et les enseignements tirés de l'expérience qui pouvaient être transférés à des pays voisins étaient des éléments essentiels. Un donateur (le Canada) a indiqué que les ateliers avaient été bien organisés et il a demandé si leur impact avait été bien évalué. Le CCI a indiqué que les invitations officielles devraient être envoyées aux observateurs deux mois avant les réunions. Un donateur (l'Allemagne) a indiqué que les ateliers régionaux constituaient des activités de sensibilisation utiles ainsi qu'une bonne façon de mener une action concertée pour répondre à des problèmes communs dans une région, par exemple les mouches des fruits.

Élaboration et mise en œuvre de projets

29. Les résultats du secrétariat en ce qui concerne la détermination des projets dont le financement pourrait être envisagé dans les domaines de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé des animaux et de la préservation des végétaux ont été jugés bons ou très bons par 14 répondants, satisfaisants par neuf répondants, mauvais par deux répondants et très mauvais par un répondant (la CNUCED). Comme l'un des répondants l'a signalé, il aurait été plus précis de formuler la question comme suit: "Aide dans la détermination des projets dont le financement pourrait être envisagé dans les domaines de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé des animaux et de la préservation des végétaux", soit la tâche confiée au secrétariat par les Règles de fonctionnement. L'évaluateur s'excuse de cette erreur. Un donateur (les États-Unis) a indiqué que l'examen par le FANDC des besoins en matière de capacité dans les trois régions (Amérique centrale, Afrique de l'Est et Asie du Sud-Est) et son financement des DEP permettaient aux donateurs d'avoir des projets solides à mettre en œuvre dans les pays bénéficiaires. Un autre donateur (la Commission européenne) a indiqué que les critères de sélection devraient être clarifiés. Ces derniers devraient tenir compte davantage des demandes/discussions locales (voir par exemple le résultat positif obtenu au Cambodge où des consultations avaient eu lieu localement) et

des questions pour lesquelles le FANDC pouvait apporter une valeur réelle par rapport aux projets d'assistance technique ordinaires. Un autre donateur (l'Allemagne) a indiqué que les organisations partenaires étaient encore surreprésentées, que seule une minorité de projets était vraiment innovatrice et que l'adhésion des pays en développement devait être renforcée. Le représentant d'un pays en développement a indiqué que la FAO, l'OIE et l'OMS devraient contribuer davantage à ces travaux. La FAO a indiqué que les buts visés dans ce domaine étaient très importants et que le FANDC suivait la question efficacement. L'un des donateurs (le Canada) a indiqué que le FANDC était censé répondre aux demandes des pays en développement. La Communauté de l'Afrique de l'Est a indiqué qu'il était très utile que les besoins soient analysés par des experts, car si la plupart des bénéficiaires potentiels d'aide savaient qu'ils avaient des besoins ils n'étaient pas outillés pour en déterminer correctement et techniquement la nature précise.

30. Les résultats du secrétariat en ce qui concerne l'assistance offerte aux PMA et à d'autres pays pour la préparation de demandes de dons pour l'élaboration de projets (DEP) ont été jugés bons ou très bons par onze pays en développement ayant répondu au questionnaire, satisfaisants par deux d'entre eux et mauvais par l'un d'entre eux. Quatre donateurs ont jugé les résultats bons ou très bons et un les a jugés satisfaisants. Les réponses des partenaires, du CCI et de la CNUCED ont été réparties également sur un éventail allant de très bon à mauvais. Un donateur (les États-Unis) a indiqué que les directives techniques relatives aux DEP et au FANDC semblaient être utiles pour aider les PMA à surmonter leur manque de compétences dans l'élaboration de propositions. Un autre donateur (la Commission européenne) a indiqué qu'il se félicitait de la distribution des rapports d'évaluation du FANDC pour les DEP et les demandes de financement. S'agissant des DEP, il encouragerait les évaluateurs du FANDC à entrer directement en contact avec les principaux intervenants locaux afin de mieux juger s'il fallait accepter ou non les DEP. Un autre donateur (le Royaume-Uni) a indiqué que le secrétariat apportait un soutien considérable et que cela avait augmenté depuis l'embauche de personnel additionnel. Le CCI a indiqué qu'il souhaitait obtenir davantage de renseignements afin qu'il puisse faire mieux connaître, en tant qu'observateur, l'aide prévue par le FANDC. Sri Lanka a indiqué qu'il convenait d'offrir une formation supplémentaire pour s'assurer que les demandes de dons soient remplies correctement.

31. Pendant la période 2006-octobre 2008, le secrétariat a examiné 111 demandes de financement dans le cadre du FANDC (80 projets et 31 DEP). Ces examens ont été jugés bons ou très bons par dix des 12 pays en développement qui ont répondu au questionnaire, les sept donateurs, ainsi que la FAO, la Banque mondiale et le CCI. Toutefois, l'OMS et l'OIE les ont jugées mauvais et la CNUCED très mauvais. L'OMS a indiqué qu'il fallait accorder une plus large place aux problèmes concernant la santé des consommateurs et la sécurité sanitaire des produits alimentaires. L'OIE a indiqué que le secrétariat ne traitait pas les demandes des organisations partenaires d'une manière cohérente et que les demandes visant à répéter dans d'autres pays des ateliers réussis de la CIPV et de l'OIE étaient traitées d'une manière incohérente.

32. Un donateur (les États-Unis) a indiqué que les examens du FANDC identifiaient toujours les bons éléments des propositions ainsi que les préoccupations, les incohérences et le manque de renseignements nécessaires pour évaluer le bien-fondé des propositions. Un autre donateur (la Commission européenne) a indiqué que le processus s'était beaucoup amélioré et il s'est félicité de la distribution des rapports d'évaluation du FANDC. Les projets devraient également être analysés au regard de leur conformité avec les obligations relatives à l'efficacité de l'aide/la Déclaration de Paris. Cette analyse devrait comprendre des renseignements sur la question de savoir si les projets avaient été proposés localement ou par l'organisme chargé de la mise en œuvre, sur le nombre de projets mis en œuvre par les gouvernements eux-mêmes plutôt que par l'utilisation d'une assistance technique, sur l'utilisation d'une assistance technique locale, etc. Un autre donateur (le Canada) a indiqué que les observations du secrétariat concernant les propositions étaient complètes et utiles. Un autre donateur (l'Allemagne) a indiqué que le tri des projets effectué par le secrétariat était très utile. L'examen serait encore plus efficace si on accordait une attention accrue à des indicateurs pertinents.

33. Les résultats du secrétariat en ce qui concerne la gestion et le suivi des projets ont été considérés bons ou très bons par 15 des 20 répondants, satisfaisants par quatre répondants et mauvais par un pays en développement. Un donateur (le Canada) a indiqué qu'il ne savait pas dans quelle mesure les projets faisaient l'objet d'un suivi après l'approbation et qu'il souhaiterait que des rapports soient établis sur les activités de suivi et le succès des projets (en sus des rapports d'évaluation).

34. Les liens avec les organismes chargés de la mise en œuvre et/ou de la supervision de la mise en œuvre des projets financés par le FANDC établis par le secrétariat ont été jugés bons ou très bons par 14 répondants, satisfaisants par sept répondants et mauvais par un répondant. Une organisation de pays en développement (le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique) a indiqué qu'elle avait des relations difficiles avec la CIPV à cause de problèmes de personnel à la CIPV. La FAO a indiqué qu'il fallait faire preuve de plus de souplesse et que les organismes chargés de la mise en œuvre devaient être associés à la planification d'éléments des projets. En outre, il fallait établir un mécanisme permettant à chaque professionnel chargé de la mise en œuvre de réviser le programme même après l'approbation du projet. Un donateur (le Canada) a indiqué que la supervision des organismes chargés de l'exécution devrait viser à réduire le dérapage des projets au minimum et à assurer que le budget soit dépensé efficacement.

Financement du FANDC

35. Les liens avec les donateurs actuels du Fonds du FANDC établis par le secrétariat ont été considérés bons ou très bons par les sept donateurs et par la plupart des autres répondants. Un donateur (les États-Unis) a indiqué qu'il était entièrement satisfait de la circulation de l'information et des réponses rapides du FANDC au sujet des projets.

36. Les résultats du secrétariat en ce qui concerne l'identification d'autres donateurs potentiels pour le Fonds du FANDC ont été jugés bons ou très bons par la plupart des répondants, mais certains d'entre eux ont jugé qu'ils n'étaient que satisfaisants. Un donateur (la Suède) a indiqué qu'il était urgent d'intensifier les efforts afin d'élargir le nombre des donateurs. Un autre donateur (la Commission européenne) a indiqué que le DVD qui était développé actuellement pourrait répondre aux préoccupations en matière de relations publiques. Un troisième donateur (le Royaume-Uni) a indiqué que le FANDC prenait des initiatives pour entrer en contact avec de nouveaux donateurs et leur rendre visite.

Fonctionnement du Fonds

37. Les documents recueillis par le secrétariat pour les réunions du Groupe de travail et du Comité directeur ont été jugés bons ou très bons par tous les répondants à l'exception d'un donateur (la Suède) et d'un pays en développement qui les ont jugés satisfaisants. Un autre donateur (les États-Unis) a indiqué que le site Web pour les membres du Groupe de travail avait grandement contribué à faire en sorte que les donateurs aient accès à tous les documents. Un autre donateur (la Commission européenne) a indiqué que les documents recueillis pour les réunions étaient très détaillés, peut-être même trop. Un autre donateur (le Canada) a indiqué que les documents étaient fournis à temps et étaient utiles. Toutefois, certaines améliorations pourraient être apportées.

38. La préparation des réunions du Groupe de travail et du Comité directeur ainsi que les services d'appui pour ces réunions qui sont fournis par le secrétariat sont considérés bons ou très bons par toutes les organisations partenaires du FANDC ayant répondu, le CCI, la CNUCED, quatre des six donateurs ayant répondu et onze des 12 pays en développement. Un donateur (la Suède) a indiqué que l'ambition du secrétariat de fournir les derniers renseignements disponibles entrainait en conflit avec la nécessité de donner suffisamment de temps aux participants pour examiner les questions avant les réunions. Un autre donateur (les États-Unis) a indiqué que le FANDC fournissait des services professionnels aux réunions. L'ordre du jour était clair, les documents étaient distribués aux membres,

les réunions étaient bien gérées et le suivi était effectué en temps opportun. Les États-Unis étaient en faveur de délais courts et fermes pour la présentation des documents utilisés aux réunions et le FANDC devait ensuite distribuer ces documents dans un délai adéquat pour en permettre l'examen. Un autre donateur (la Commission européenne) a indiqué que les documents étaient distribués assez tardivement (ce qui pouvait se comprendre) et qu'il fallait toujours se dépêcher pour consulter toutes les parties intéressées. Un autre donateur (le Royaume-Uni) a indiqué que la préparation avait été améliorée et était dorénavant en temps opportun. Un autre donateur (l'Allemagne) a indiqué que la zone à accès limité du site Web était une bonne idée, mais qu'il y avait encore beaucoup de documents envoyés par courriel qui nécessitaient une vérification. L'information était fournie dans de meilleurs délais que dans le passé.

39. Les résultats du secrétariat en matière de gestion financière ont été jugés bons ou très bons par tous les répondants à l'exception d'un répondant qui a jugé qu'ils étaient satisfaisants.

40. Les rapports financiers établis par le secrétariat ont été considérés bons ou très bons par quatre des six donateurs ayant répondu, les deux autres les jugeant satisfaisants. Presque tous les autres répondants (15) ont jugé qu'ils étaient bons ou très bons, seuls deux d'entre eux jugeant qu'ils n'étaient que satisfaisants. Toutefois, il serait plus transparent que le rapport annuel indique le montant des fonds qui ont été engagés, mais pas déboursés, à la fin de chaque année fiscale. La pratique consistant à conserver les fonds de chaque donateur dans un compte distinct et à indiquer chaque année le montant qui n'a pas encore été dépensé pose des problèmes aux représentants de certains pays donateurs qui cherchent à obtenir des fonds supplémentaires au niveau national et est peu utile par ailleurs.

Résultats des partenaires, des donateurs, des observateurs et des représentants de pays en développement du FANDC

41. Les tâches des partenaires, des donateurs, des observateurs et des représentants des pays en développement sont énoncées au paragraphe 18 des Règles de fonctionnement.

42. Les partenaires, les donateurs, les observateurs et les représentants de pays en développement ont aidé le FANDC en se préparant à ses réunions, en y assistant et en en assurant le suivi. Les coûts des représentants des pays en développement sont couverts par le FANDC, mais les autres participants couvrent leurs propres coûts. Les partenaires, les donateurs, les observateurs et les représentants des pays en développement prennent tous part à l'examen des demandes de projets/DEP et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets/DEP approuvés. En outre, ils échangent des renseignements sur les activités en cours et qu'ils planifient dans le cadre du FANDC. Cet échange de renseignements pourrait être amélioré si les renseignements étaient fournis au secrétariat avant les réunions du Groupe de travail et inclus dans les documents de travail: tout renseignement additionnel pourrait alors être fourni sur demande à la réunion même.

43. Afin d'assurer l'utilisation efficace du temps limité consacré aux réunions du Groupe de travail, les participants ayant des préoccupations techniques concernant des demandes de projets/DEP devraient en informer le Secrétariat à l'avance afin que ces questions soient résolues avant la réunion, si possible. Les points des ordres du jour des réunions du Groupe de travail ont trait à des éléments d'information et des décisions, y compris des décisions sur le financement de DEP et de projets. Selon l'expérience acquise par l'auteur, il est préférable d'aborder les points nécessitant des décisions pendant la première partie des réunions, afin de permettre la plus large participation possible aux discussions précédant la prise des décisions, plutôt qu'à la fin, comme le veut la pratique actuelle aux réunions du Groupe de travail du FANDC.

44. Le succès du FANDC dépend dans une large mesure de la participation et de la coopération active de tous les partenaires, donateurs, observateurs et représentants des pays en développement à

ses travaux, y compris aux discussions ayant lieu aux réunions du Groupe de travail. En vertu du paragraphe 15 des Règles de fonctionnement, toutes les décisions du Groupe de travail devraient être prises par consensus. Il est important que cette règle soit suivie, que toutes les questions controversées soient résolues au Groupe de travail d'une manière satisfaisante et que toutes les parties comprennent les raisons des décisions qui y sont prises et les acceptent. Dans les cas où il est considéré que les Règles de fonctionnement en vigueur ne sont pas claires ou qu'elles doivent être révisées, compte tenu de l'expérience acquise ou de faits nouveaux, il convient d'en saisir le Comité directeur.

45. Le FANDC est une organisation relativement jeune et encore inconnue de bon nombre de personnes œuvrant dans les domaines de la santé animale, de la préservation des végétaux et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et dans les milieux du développement. Bien que des renseignements au sujet du FANDC soient diffusés par le biais du Comité SPS et que le Fonds dispose de son propre site Web et maintenant d'un bulletin d'information, il est nécessaire de faire mieux connaître son existence et ses activités et de lui donner plus de visibilité. Cette responsabilité incombe aussi bien au Secrétariat qu'aux partenaires, donateurs, observateurs et pays bénéficiaires.

Organisations partenaires

46. Les responsabilités et les compétences de la FAO recouvrent de nombreux domaines, y compris la santé animale, la préservation des végétaux et la sécurité sanitaire des produits alimentaires, et la FAO a appuyé le FANDC en mettant en œuvre ou en supervisant la mise en œuvre de 13 projets du FANDC et de deux DEP. La FAO a également élaboré des propositions de projets dans le cadre du FANDC.

47. L'OIE, qui s'intéresse à la santé animale et aux zoonoses, a appuyé le FANDC en mettant en œuvre ou en supervisant la mise en œuvre de trois projets et d'un DEP et en élaborant des propositions de projets dans le cadre du FANDC. Elle permet également au FANDC d'informer les membres de l'OIE de ses activités. (L'OIE se trouve dans une situation spéciale dans le cadre du FANDC par rapport aux autres partenaires car elle constitue à la fois un partenaire du FANDC et un organisme de normalisation dans le domaine SPS.)

48. La Banque mondiale a participé à la mise en œuvre d'un projet du FANDC et a pris part aux discussions concernant le financement de projets, y compris les discussions en cours concernant le meilleur moyen de résoudre le problème de la mouche des fruits en Afrique de l'Ouest.

49. L'OMS, qui s'intéresse à la sécurité sanitaire des produits alimentaires et à la santé publique, a participé à la mise en œuvre d'un DEP et à l'élaboration de propositions de projets dans le cadre du FANDC.

50. L'OMC a appuyé le FANDC en mettant en œuvre ou en supervisant la mise en œuvre de huit projets du FANDC et de 16 DEP. L'OMC informe également ses membres des faits nouveaux concernant le fonctionnement du FANDC et des questions connexes aux réunions du Comité SPS. Elle informe également ses membres, lors d'ateliers, etc., de leurs droits et obligations au titre des Accords de l'OMC, y compris l'Accord SPS.

51. L'OMC a des responsabilités particulières par rapport aux autres partenaires dans le cadre du FANDC, car elle héberge le secrétariat, nomme et rémunère le secrétaire du FANDC et recrute le reste du personnel. C'est également elle qui est chargée principalement de la gestion financière du FANDC. L'OMC prélève au FANDC des frais généraux s'élevant à 13 pour cent des services qu'elle fournit (470 168 francs suisses en 2007). Ces services comprennent l'usage de bureaux et de salles de réunion, ainsi que l'usage des services suivants: TI, téléphone, ressources humaines, comptabilité, traduction, interprétation et impression. Le personnel de l'OMC qui est chargé des comptes du

FANDC affirme que le coût total des services fournis dépasse le montant des frais généraux que reçoit l'OMC. L'auteur n'a pas vérifié cette affirmation, mais il semble que l'OMC fournit un soutien suffisant au FANDC par rapport aux fonds qu'elle reçoit. Bien entendu, si les donateurs ou les partenaires sont d'avis contraire, ils peuvent demander des états plus détaillés des coûts des services que l'OMC fournit au FANDC.

52. L'OMC a établi une base de données sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce (BDRCC) qui comprend, entre autres choses, des renseignements sur l'assistance technique liée aux mesures SPS, et elle accorde maintenant un degré de priorité élevé aux efforts visant à améliorer les rapports à ce sujet et au sujet de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé animale et de la préservation des végétaux. L'OCDE établit des rapports dans le cadre du système de notification des pays créanciers pour l'Aide pour le commerce. Ces deux activités dépendent des contributions d'un grand nombre de donateurs et d'intervenants dans le domaine de l'assistance technique liée aux mesures SPS pour que les renseignements soient complets et à jour. La BDRCC pourrait avoir une grande utilité dans le cadre des activités de coordination du FANDC, mais ce potentiel n'a pas encore été réalisé. Cela peut s'expliquer en partie par le manque de compatibilité entre l'approche de la BDRCC et les systèmes de notification des donateurs.

Observateurs

53. Les trois organismes internationaux de normalisation reconnus expressément par l'Accord SPS, la Commission du Codex Alimentarius (le "Codex"), la CIPV et l'OIE, ont également apporté un soutien au FANDC. Le secrétariat du Codex a invité le secrétariat du FANDC à fournir des renseignements au sujet du FANDC et de ses activités lors de réunions des comités régionaux du Codex. La CIPV a mis en œuvre deux projets du FANDC et participe à la planification et à la mise en œuvre d'autres projets. En ce qui concerne l'OIE, veuillez vous reporter au paragraphe 47.

54. La CNUCED a appuyé le FANDC en mettant en œuvre ou en supervisant la mise en œuvre de deux projets et de deux DEP et le CCI a supervisé la mise en œuvre d'un projet du FANDC.

Représentants des pays en développement

55. Les représentants des pays en développement apportent une contribution importante aux travaux du Groupe de travail et du Comité directeur en essayant de faire en sorte que l'établissement des priorités et la direction générale du programme de travail du FANDC correspondent aux priorités des pays en développement, plutôt que d'être dictés par les partenaires ou les donateurs – ce qui n'est pas une tâche facile.

Donateurs et financement

56. Comme le montre le tableau 5, la Banque mondiale a fourni des fonds au FANDC en 2003 et en 2004 et l'OMC l'a fait entre 2003 et 2006. Toutefois, depuis 2006, les travaux du FANDC sont entièrement tributaires des contributions d'autres donateurs. Plusieurs donateurs (le Danemark, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède) ont versé des contributions pluriannuelles, certains (l'Allemagne, le Canada, les États-Unis et l'Italie) ont versé deux contributions jusqu'à présent, et d'autres (l'Australie, la Commission européenne, la Finlande, la France, l'Irlande, la Norvège et la Suisse) ont versé une contribution unique jusqu'à présent. En plus de contribuer au Fonds du FANDC, certains donateurs ont accepté de financer des projets que le FANDC a approuvés mais qu'il n'était pas en mesure de financer à ce moment-là. À titre d'exemple, ComMark Trust, ainsi que le Département britannique du développement international (DFID), a financé le projet STDF 66 visant à améliorer le respect par les exportateurs de produits horticoles du Mozambique des règles SPS sur les marchés régionaux et internationaux. Il ne faut pas non plus perdre de vue qu'outre les contributions des donateurs, les projets du FANDC sont financés en partie (10 à 30 pour cent, selon

que le bénéficiaire soit ou non un PMA/une autre économie à faible revenu) par des contributions des pays bénéficiaires et par des contributions en nature provenant d'autres sources (par exemple le Canada a contribué aux projets STDF 37 et 120).

57. Au cours de la période allant de 2006 jusqu'à maintenant (novembre 2008), des demandes de financement dans le cadre du FANDC ont été présentées pour 80 projets et 31 DEP, pour un montant total de plus de 35 millions de dollars EU. Vingt-neuf projets et 18 DEP ont été approuvés, pour un coût total d'un peu plus de 8 millions de dollars EU.

58. L'objectif du FANDC consiste à ce qu'au moins 40 pour cent de son financement des projets/DEP soit dirigé vers les PMA ou les autres économies à faible revenu. Ce chiffre a été nettement dépassé, car ces pays ont bénéficié de 58 pour cent du financement des projets (45 pour cent du nombre de projets) et de 73 pour cent du nombre total des DEP entre 2006 et 2008.

59. Une décomposition régionale des projets et des DEP approuvés montre que 71 pour cent des DEP et 39 pour cent des projets ont visé l'Afrique subsaharienne, que 10 pour cent des DEP et 19 pour cent des projets ont visé l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et les Caraïbes, que 10 pour cent des DEP et 11 pour cent des projets ont visé l'Asie de l'Est et que les autres DEP et projets ont visé d'autres régions. Il y a toutefois plusieurs PMA qui, pour diverses raisons, n'ont pas encore été en mesure de bénéficier de projets financés par le FANDC.

60. Le FANDC est actuellement confronté à d'importantes contraintes financières, car il ne dispose pas de ressources suffisantes pour financer tous les projets déjà approuvés. Il manque présentement 2,97 millions de francs suisses. À la mi-octobre 2008, le FANDC disposait d'environ 1,67 million de francs suisses et faisait face à des engagements non réglés de 3,93 millions de francs suisses, sans compter le financement du personnel du secrétariat (un montant additionnel de 0,72 million de francs suisses par année). Le FANDC s'est fixé un objectif de 5 millions de dollars EU en contributions annuelles et cet objectif a été atteint en 2005 et en 2007, mais les contributions versées en 2006 ne se sont élevées qu'à environ 2,7 millions de francs suisses et, jusqu'à présent, le FANDC n'a reçu qu'approximativement 1,2 million de francs suisses pour 2008 (voir le tableau 5).

61. D'une certaine manière, le FANDC est victime de son propre succès. À mesure qu'il devient mieux connu, il attire un grand nombre de demandes de financement de projets et de DEP de bonne qualité et en approuve de plus en plus. Toutefois, il n'est pas en mesure de financer tous les projets qu'il approuve, du moins au moment où il les approuve – et dans certains cas pas du tout. Cela entraîne des retards dans la mise en œuvre des projets approuvés et cause de la frustration et des difficultés pour les pays qui ont investi des ressources pour présenter les demandes et préparer la mise en œuvre des projets. Après avoir investi les ressources nécessaires afin de mettre sur pied un processus qui aide les pays en développement à élaborer des demandes de projets sérieuses, il serait dommage que des contraintes financières ne permettent pas à ce système de réaliser son potentiel. Il serait très utile au fonctionnement du FANDC, en particulier pour la planification de ses activités futures et éviter les retards dans la mise en œuvre de projets, que les donateurs s'engagent à verser des contributions pluriannuelles et le secrétariat fait de son mieux pour les y encourager. À l'heure actuelle, le nombre de donateurs est très peu élevé – ils sont concentrés principalement en Europe (surtout en Europe du Nord) et en Amérique du Nord – et il serait très utile de l'augmenter. Toutefois, même si le FANDC atteignait son objectif de 5 millions de francs suisses en contributions annuelles au Fonds, il est probable que les fonds servant à financer les projets approuvés par le FANDC à l'avenir proviendront de plus en plus d'autres sources que le Fonds du FANDC, y compris des sources multilatérales, bilatérales et régionales.

Les activités du FANDC en matière de coordination et leur impact

62. Les activités du FANDC en matière de coordination recouvrent plusieurs domaines, y compris le développement et la diffusion d'outils servant à évaluer les besoins et les capacités nationales en matière de mesures SPS, le développement de méthodes à utiliser pour établir l'ordre de priorité des activités lorsque les ressources sont insuffisantes (ce qui est toujours le cas dans les pays en développement) et l'aide apportée aux pays en développement pour évaluer leurs besoins et leurs capacités. Elles recouvrent également l'obtention de fonds pour les projets et les autres activités visant à aider les pays en développement à respecter les normes dans le domaine SPS, ce qui leur permet d'obtenir et de conserver un accès à des marchés internationaux. Ces travaux sont menés conjointement par le secrétariat, les partenaires, les donateurs, les observateurs et les pays bénéficiaires.

63. Le FANDC aide également à répertorier et à diffuser les bonnes pratiques en matière de demande, de fourniture et de réception des activités d'assistance technique dans le domaine SPS et un atelier SPS/FANDC/OCDE à ce sujet, coïncidant avec une réunion du Comité SPS, a eu lieu à l'OMC le 6 octobre 2008 (voir les documents G/SPS/GEN/871, 872 et 874). Le FANDC a l'intention d'établir un bref document pour diffuser plus largement les constatations des recherches et de l'atelier sur les bonnes pratiques.

64. Le 31 mars 2008, le FANDC a tenu un atelier sur les outils d'évaluation des capacités dans le domaine SPS (voir les documents G/SPS/R/48 et G/SPS/GEN/821) qui a coïncidé avec une réunion du Comité SPS. L'atelier a porté sur les outils qui ont été développés par des organismes internationaux, y compris l'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires de la CIPV, l'outil d'évaluation des services vétérinaires de l'OIE et les directives de la FAO pour l'évaluation des besoins en renforcement des capacités des systèmes nationaux de contrôle alimentaire. D'autres approches plus générales ont été examinées, y compris la boîte à outils de biosécurité de la FAO, le rapport de la Banque mondiale intitulé "Food Safety and Agricultural Health Standards, Challenges and Opportunities for Developing Country Exports", l'approche performance, vision, stratégie de l'IICA, les travaux de l'ONUDI sur l'"infrastructure d'assurance de la conformité", les travaux de l'OMS sur l'élaboration d'un outil diagnostique d'analyse et d'évaluation du commerce et de la santé et les travaux de la Convention sur la biodiversité concernant un outil d'autoévaluation des capacités nationales. Les participants à l'atelier ont également reçu des renseignements au sujet du projet du FANDC intitulé "Analyse coûts-avantages et investissement lié aux mesures SPS" réalisé par le Pérou et l'Ouganda (projet STDF 20). L'atelier a recommandé, entre autres choses, a) d'améliorer la coordination en vue de réduire les doublons dans l'évaluation des capacités et les activités ultérieures, b) de rendre plus largement accessibles les conclusions des évaluations de capacités achevées et en projet, et c) de redoubler d'efforts afin de définir des moyens qui permettent de suivre les incidences des évaluations de capacités sous l'angle des résultats produits.

65. Une première synthèse des besoins et de l'assistance dans le domaine SPS de huit PMA (le Bénin, le Cambodge, le Lesotho, le Mozambique, la RDP lao, le Rwanda, le Sénégal et le Yémen) a été produite par le secrétariat à la demande de l'ONUDI (voir le document STDF 270) et présentée à une réunion préparatoire d'un groupe d'experts tenue les 8 et 9 septembre 2008 à Kigali au Rwanda. La synthèse avait trois objectifs: a) identifier les besoins et les contraintes dans le domaine SPS des pays étudiés, b) identifier les initiatives en cours et planifiées de donateurs multilatéraux et bilatéraux en matière de coopération technique dans le domaine SPS, et c) identifier les domaines auxquels pourraient s'appliquer les futures activités de coopération et examiner les actions nécessaires pour obtenir un soutien additionnel. Le rapport repose sur un examen des évaluations des besoins déjà effectuées, en particulier les études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC) menées par le Cadre intégré renforcé (CIR), les recherches sur l'Aide pour le commerce effectuées par le FANDC et d'autres rapports. Un rapport final sera présenté à la Conférence ministérielle des PMA qui aura lieu au Cambodge les 19 et 20 novembre 2008. Ces travaux sont encore en cours, mais il ressort du projet

de synthèse qui a déjà été produit que les travaux du FANDC sur l'identification des besoins et de l'assistance dans le domaine SPS progressent bien.

66. Dans le cadre de l'Aide pour le commerce, le FANDC collabore étroitement avec la Banque mondiale, la Commission européenne, l'Institut international d'agriculture tropicale, la Commission économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union économique et monétaire ouest-africaine, le Programme Initiative pesticides et d'autres parties intéressées pour assurer une intervention coordonnée en ce qui concerne la propagation et le contrôle de diverses espèces de mouches des fruits d'importance économique en Afrique de l'Ouest. Il s'agit d'un bon exemple d'un problème qui affecte de nombreux pays en Afrique et qui a des effets graves sur le commerce des fruits et, dans certains cas, sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires. De nombreux donateurs participent à ces efforts qui pourraient bien déboucher sur l'une des plus importantes actions coordonnées auxquelles aura été associé le FANDC jusqu'à présent. Une réunion du FANDC a été prévue pour le début de 2009 afin d'examiner les expériences fructueuses qui ont été menées ailleurs dans le monde en ce qui concerne le contrôle des mouches des fruits, de mobiliser les partenaires de développement autour d'un plan conjoint de contrôle régional et d'examiner les modalités de mise en œuvre d'une action régionale concertée pour la gestion des mouches des fruits en Afrique de l'Ouest.

67. Bien que le FANDC puisse aider les pays en développement à évaluer leurs besoins dans le domaine SPS, c'est aux pays eux-mêmes qu'il appartient de décider de la priorité à donner aux travaux nécessaires pour répondre à ces besoins dans le cadre de leurs plans généraux de développement et de "s'approprier du processus". Du point de vue de la viabilité, il est préférable que les projets et les autres travaux conçus pour répondre aux besoins dans le domaine SPS soient intégrés dans les programmes nationaux généraux visant à améliorer la santé animale, la préservation des végétaux et la sécurité sanitaire des produits alimentaires plutôt que de constituer des projets isolés et autonomes.

68. Comme la production et le commerce international des animaux, des végétaux et leurs produits et des aliments sont essentiellement le fait des intervenants privés et que la législation et le contrôle sont du ressort du secteur public, il est important que le secteur public et le secteur privé participent aux travaux visant à assurer la conformité avec les normes liées aux mesures SPS afin d'obtenir et de conserver un accès aux marchés internationaux. Le FANDC reconnaît ce principe dans ces travaux et il encourage les deux secteurs à participer à ses projets et à ses autres activités.

69. Les normes privées jouent un rôle de plus en plus important dans le commerce international de certains produits de base. Il se peut que les pays en développement qui peuvent se conformer aux normes liées aux mesures SPS (c'est-à-dire celles du Codex, de la CIPV et de l'OIE) aient des difficultés à accéder à certains marchés internationaux s'ils ne peuvent pas se conformer aux exigences additionnelles établies par des organismes privés, comme par exemple les grands importateurs/grossistes/détaillants qui dominent des segments du commerce des aliments dans certains pays. Au cours des dernières années, les avantages et les désavantages des normes privées ont fait l'objet de beaucoup de débats dans de nombreuses instances internationales, y compris le Comité SPS qui examine la question depuis juin 2005 et a tenu un atelier à ce sujet en juin 2008.

70. Bien que l'un des principaux objectifs du FANDC (voir le paragraphe 2 du présent rapport) est d'"aider les pays en développement à accroître leur connaissance ainsi que leur capacité d'analyse et de mise en œuvre des normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) internationales", c'est-à-dire les normes du Codex, de la CIPV et de l'OIE, il a été reconnu que la capacité de se conformer aux normes privées peut constituer un facteur important pour obtenir un accès aux marchés internationaux. En vertu des Règles de fonctionnement du FANDC, les projets qui visent en partie à aider les pays en développement à se conformer aux normes privées sont admissibles au financement du FANDC, sous réserve de certaines conditions.

71. Le Trade Standards Practitioners Network (TSPN) est un réseau d'organismes qui a pour mission de rendre plus efficaces les initiatives qui soutiennent les capacités des pays en développement et leur participation à la mise en œuvre des normes sociales, environnementales et sanitaires et phytosanitaires liées au commerce (y compris aussi bien les normes publiques que privées) et de mesures connexes par le partage d'informations, des recherches en matière de politiques et le renforcement des capacités. Plusieurs organismes participant aux travaux du TSPN (par exemple la FAO, l'ONUDI, la Banque mondiale et la Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ)) participent également aux activités du FANDC. Comme les objectifs du FANDC et du TSPN dans certains domaines sont semblables, il y a évidemment un risque de chevauchements et de doubles emplois. Il est donc important que le secrétariat du FANDC établisse et maintienne des liens étroits avec le secrétariat du TSPN et qu'il fournisse aux parties prenantes du FANDC des renseignements sur les activités en cours et en préparation du TSPN afin d'éviter que les mêmes travaux soient réalisés. Il convient de chercher activement à réaliser des synergies entre le FANDC et le TSPN dans l'intérêt des pays en développement et afin d'utiliser efficacement les ressources disponibles.

72. Dans l'ensemble, la présente évaluation des activités du FANDC en matière de coordination parvient à la conclusion qu'elles se développent bien et ont déjà un impact dans certains domaines. Il s'agit notamment: a) des activités visant à identifier, développer et diffuser des outils permettant d'évaluer les besoins liés aux mesures SPS et les capacités nationales, b) des ateliers et des consultations au plan régional, organisés en Amérique centrale, en Afrique de l'Est et dans le delta du Mékong, qui ont permis d'intensifier la collaboration entre les donateurs dans les différentes régions, et c) de l'atelier sur les bonnes pratiques concernant la demande, la fourniture et l'obtention d'une assistance technique liée aux mesures SPS. Le FANDC est également parvenu à coordonner son action avec celle de donateurs pour qu'ils contribuent à financer certains projets du FANDC qu'il ne pouvait pas financer par lui-même. En outre, bien qu'ils en soient encore à un stade peu avancé, les travaux sur l'évaluation des besoins et de l'assistance dans huit PMA et sur l'amélioration de la coordination des interventions concernant le problème de la mouche des fruits en Afrique de l'Ouest progressent bien et sont prometteurs. La coordination est l'un des deux principaux objectifs du FANDC et c'est essentiellement dans ce domaine, plutôt que dans le simple financement de projets, que son avenir se trouve probablement, car il possède un avantage comparatif en la matière et peut jouer un rôle remarquable dans l'aide aux pays en développement dans le futur.

L'élaboration de projets, les activités de mise en œuvre et leur impact

73. Depuis le début de 2006, le FANDC a réuni un grand nombre de demandes de projets (80) et de DEP (31) de différentes sources et a énoncé un ensemble de critères dans ses Règles de fonctionnement pour évaluer leur admissibilité au financement du FANDC.

74. Le FANDC a approuvé un large éventail de projets et de DEP qui couvrent un vaste ensemble de questions liées aux mesures SPS. Il s'agit aussi bien de vastes projets visant notamment à mieux faire comprendre au plan national l'importance de respecter les prescriptions dans le domaine SPS afin d'obtenir et de conserver un accès aux marchés internationaux que de projets plus ciblés et plus techniques, destinés à trouver des solutions à des problèmes spécifiques qui empêchent l'accès d'un produit aux marchés internationaux (par exemple le projet STDF 114 concernant un système de maîtrise de l'aflatoxine dans la production de noix au Brésil).

75. Au cours des années qui ont suivi sa création, le FANDC a privilégié de moins en moins le financement de projets lancés principalement par les partenaires au profit du financement de projets et de DEP lancés principalement par les pays bénéficiaires. En 2003, cinq projets présentés par des partenaires ont été approuvés à des fins de financement; ce nombre est passé à quatre en 2004, à deux en 2005, et aucun n'a été approuvé depuis 2006. Par ailleurs, le FANDC facilite maintenant, souvent grâce à des DEP, l'élaboration de bons projets "susceptibles d'être financés" qu'il ne peut pas financer

lui-même (en raison de contraintes budgétaires), mais dont il peut faciliter le financement en obtenant des fonds de donateurs multilatéraux ou bilatéraux.

76. Les projets et les DEP peuvent être rangés dans les catégories suivantes: mesures SPS en général, préservation des végétaux, santé des animaux et sécurité sanitaire des produits alimentaires. Le tableau 4 présente les projets et les DEP qui ont été approuvés jusqu'à présent selon ces catégories. Comme le tableau l'indique, le nombre total de projets et de DEP dans les catégories des mesures SPS en général, de la préservation des végétaux et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires est semblable (environ 20), alors que le nombre total de projets et de DEP ayant trait à la santé des animaux est de moins de la moitié. Selon le secrétariat, cela est dû au fait qu'il y a relativement peu de demandes qui ont été présentées pour des projets concernant la santé des animaux, mais le taux d'approbation de ces projets est aussi élevé, voire plus élevé, que pour les demandes de projets dans d'autres domaines. L'OMS s'est plainte qu'aucun projet de santé publique n'a été approuvé par le FANDC. Toutefois, un grand nombre de projets et de DEP ayant trait à la sécurité sanitaire des produits alimentaires ont été approuvés et il y a un lien évident entre la sécurité sanitaire des produits alimentaires et la santé publique. Il appartient au Comité directeur de décider si le FANDC devrait s'efforcer de modifier l'équilibre entre les domaines susmentionnés et, dans l'affirmative, comment cela peut être fait. En outre, le Comité devrait décider si l'amélioration de la santé publique devrait être considérée comme un domaine distinct ou comme un effet indirect de l'amélioration de la sécurité sanitaire des produits alimentaires. À cet égard, il convient de souligner que le FANDC est axé sur les questions liées aux mesures SPS et non sur la santé des personnes et des animaux et la préservation des végétaux en général.

77. Au début, le FANDC a connu des retards dans la mise en œuvre de projets, retards qui étaient parfois de six mois ou plus, et, bien que la situation se soit améliorée, ils existent encore. Il y a plusieurs raisons pour cela, y compris le manque de financement au moment de l'approbation du projet, les retards dans le choix de l'organisation qui doit mettre en œuvre et/ou superviser la mise en œuvre du projet, la lenteur des processus internes dans ces organisations et les problèmes pratiques dans le pays bénéficiaire. Il est souhaitable de réduire ces retards, mais il faut pour cela obtenir des fonds supplémentaires et des fonds qui sont disponibles en temps utile, prendre des décisions plus rapidement au Groupe de travail et accélérer les processus internes de l'organisation chargée de la mise en œuvre et du pays bénéficiaire.

78. Par suite de l'évaluation externe précédente de 2005 du FANDC, les règles relatives à la conduite des travaux du FANDC ont été améliorées en 2006 et les critères applicables au financement des projets et des DEP ont été resserrés. L'auteur estime que les Règles de fonctionnement actuelles (document STDF 139 Rev.1) constituent une bonne base générale pour le fonctionnement du Fonds. Toutefois, compte tenu du mécontentement exprimé récemment par deux des cinq partenaires (l'OIE et l'OMS), le Comité directeur pourrait décider de réexaminer les règles applicables au financement des projets afin de clarifier certaines questions, y compris le soutien qui doit être donné aux pays à différents stades de développement et le financement de projets auxquels participent les partenaires.

79. Il a été recommandé par l'un des donateurs (la Suède) que le Comité directeur délègue les décisions concernant l'approbation des DEP au secrétariat, parce que cela pourrait accélérer le processus et que les fonds en jeu sont relativement peu élevés (entre 20 et 30 000 dollars EU par DEP). Le secrétariat pourrait examiner les demandes de DEP et s'assurer qu'elles respectent tous les critères énoncés par le Comité directeur dans les Règles de fonctionnement (comme il le fait déjà), approuver les DEP et en informer le Groupe de travail dès qu'il l'aurait fait. Sinon, le secrétariat pourrait distribuer électroniquement les DEP dont il propose l'approbation aux membres du Groupe de travail pour approbation. Cela dit, l'auteur doute que le Groupe de travail ou le Comité directeur soient prêts à accepter ce transfert de responsabilité à l'heure actuelle.

80. Jusqu'ici, l'essentiel des débats du Groupe de travail du FANDC au sujet des projets et des DEP a porté sur l'examen et l'approbation des demandes et le lancement de la mise en œuvre des projets et seulement 12 projets ont été menés à terme jusqu'à présent et six d'entre eux ont fait l'objet d'une évaluation rétrospective. Au cours des prochaines années, de plus en plus de projets seront menés à terme et le Groupe de travail devra consacrer plus de temps au suivi et à l'évaluation des projets et aux moyens d'en mesurer l'impact.

81. Plusieurs des projets qui ont été lancés dans le passé avaient été proposés par des partenaires du FANDC et avaient un caractère global. En revanche, la plupart des nouveaux projets ont été lancés par des pays en développement et visent à résoudre des problèmes liés aux mesures SPS plus spécifiques affectant un seul pays (par exemple le Projet 48 sur le karité et les noix de cajou au Bénin, le Projet 69 sur les fruits de mer au Yémen et le Projet 114 sur la maîtrise de l'aflatoxine dans la production de noix au Brésil) ou une région (par exemple le Projet 171 sur l'établissement d'un centre phytosanitaire est-africain et le Projet 255 sur l'initiative régionale relative à la lutte contre les mouches des fruits en Afrique de l'Ouest). Le FANDC a réussi à aider les pays en développement à élaborer de bonnes propositions de projets grâce aux DEP. À ce jour, 15 projets approuvés par le FANDC ont été élaborés de cette manière (projets 62, 63, 64, 65, 66, 69, 113, 116, 126, 127, 145, 146, 155, 170 et 171 – veuillez noter que dans la plupart des cas, mais pas dans tous les cas, les numéros de projets sont les mêmes que ceux des DEP). Cette évolution est compatible avec la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

82. L'OMC a déjà conclu des accords concernant la fourniture de services de supervision pour appuyer le FANDC avec la FAO, le CCI et la Banque mondiale, mais pas avec l'OIE ou l'OMS. Comme l'OIE et l'OMS peuvent également superviser la mise en œuvre de projets du FANDC, il est souhaitable qu'ils concluent des accords semblables avec l'OMC.

83. Il y a plusieurs raisons pour lesquelles il est difficile d'évaluer l'impact des projets/DEP financés par le FANDC. Premièrement, seuls quelques projets ont fait l'objet d'une évaluation rétrospective jusqu'à présent. À ce jour, 12 projets financés par le FANDC ont été menés à terme (les projets 5, 9, 10, 13, 14, 15, 19, 20, 37, 56, 89 et 120), mais seulement six ont fait l'objet d'une évaluation rétrospective (les projets 14, 15, 37, 56, 89 et 120). Deuxièmement, il existe peu de données qui permettent d'évaluer s'il y a eu un impact sur l'accès aux marchés, le volume des échanges commerciaux internationaux, la santé publique ou la réduction de la pauvreté. Troisièmement, les améliorations qui auraient été réalisées découlent habituellement de nombreux facteurs et il est difficile de distinguer l'impact des activités du FANDC de celui d'autres activités. Cela dit, l'auteur tentera ci-après d'évaluer l'impact de certains projets et activités du FANDC.

84. Le projet FANDC 14: Développement de l'outil d'évaluation des capacités (PVS) de l'OIE: performances des services vétérinaires a aidé l'OIE à développer et à institutionnaliser un outil servant à évaluer les services vétérinaires nationaux. Le financement accordé par le FANDC pour ce projet n'a constitué qu'une petite partie des coûts totaux. Selon l'évaluation rétrospective, les objectifs immédiats du projet ont été atteints. Le financement accordé par le FANDC vise à aider, entre autres choses, à mettre en œuvre des projets pilotes innovateurs qui peuvent être reproduits dans d'autres pays et/ou qui ont une dimension régionale. L'utilisation ultérieure de l'outil PVS dans de nombreux autres pays en développement grâce à des fonds donnés par la Banque mondiale et d'autres donateurs peut être considérée comme une preuve de l'impact du financement de départ accordé par le FANDC. L'outil PVS d'évaluation des services vétérinaires nationaux, qui joue un rôle clé dans l'amélioration de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale, a été l'un des outils examinés et recommandés à l'atelier du FANDC sur les outils d'évaluation des capacités dans le domaine SPS qui a eu lieu en mars 2008 (voir le paragraphe 63).

85. Selon l'évaluation rétrospective, le projet STDF 15: Formation des formateurs fournie par l'OIE a été mené avec succès et a largement atteint ses objectifs. La formation était la bonne réponse

aux besoins des bénéficiaires et au contexte institutionnel de l'époque. Les activités et les résultats du projet ont été conformes au plan, au calendrier et au budget, et des synergies importantes ont été créées, notamment au niveau des coûts, en combinant la formation offerte en permanence par l'OMC aux activités du projet. La formation semble avoir eu une incidence réelle sur les niveaux de connaissance et les activités quotidiennes des participants. Il a été constaté que les bénéfices du projet persistaient après la formation, tant pour les participants que pour les institutions. Selon l'évaluateur, les principaux enseignements à tirer de ce projet sont qu'il faut faire des efforts soutenus pour qu'une formation donne des résultats à long terme et qu'il ne faut pas non plus négliger d'autres éléments critiques du succès, comme la bonne gouvernance et le renforcement des capacités. Fort de ces constatations, des recommandations ont été formulées au FANDC et à la communauté des donateurs dans son ensemble, dont notamment qu'ils continuent de financer les activités de formation, qu'ils ciblent davantage le contenu de la future formation et qu'ils étudient les synergies possibles entre les activités de formation pour chaque projet. Une proposition supplémentaire concernant une telle formation a été présentée au FANDC (STDF 219), mais elle n'a pas été approuvée car il a été jugé que cette formation incombait à l'OIE et que cette dernière devrait utiliser ses propres ressources pour la financer ou chercher à obtenir le financement ailleurs. L'OIE n'est pas d'accord avec cette conclusion et estime que le FANDC n'a pas traité les demandes de formation en matière de santé animale et de préservation des végétaux d'une manière cohérente.

86. Selon l'évaluation rétrospective, les objectifs du projet STDF 37: Assistance aux pays en développement pour la mise en œuvre de la norme internationale concernant les mesures phytosanitaires (NIMP) n° 15 (Directives pour la réglementation des matériaux d'emballage à base de bois dans le commerce international), une norme adoptée par la CIPV en mars 2002, ont été atteints et l'augmentation de la mise en œuvre de la norme pourrait, au moins en partie, être attribuée à l'atelier et aux matériels de formation. Le projet a donc atteint les objectifs généraux du FANDC, en particulier, un effet mesurable sur l'accès aux marchés, l'amélioration de la situation dans le domaine SPS à l'échelon national et, le cas échéant, régional, et la réduction de la pauvreté. Il a été indiqué dans l'évaluation que l'échange d'information et l'apprentissage interactif étaient des moyens très efficaces et très durables de renforcer les capacités. Toutefois, il fallait faire davantage pour diffuser les matériels de formation, lesquels, en l'occurrence, n'avaient pas été reçus par une partie du groupe cible.

87. Le projet STDF 56: Renforcement des capacités aux fins de l'application du Code d'usages du Codex Alimentarius pour une bonne alimentation animale visait à aider la International Feed Industry Federation (IFIF), en collaboration avec la FAO, à élaborer un manuel détaillé à l'intention du secteur au sujet des aliments pour animaux (manuel qui devait être traduit en cinq langues), afin de faciliter l'application uniforme du Code d'usages du Codex Alimentarius pour une bonne alimentation animale, et à offrir des ateliers et une formation aux producteurs et au secteur des aliments pour animaux dans les pays en développement. L'évaluation rétrospective a permis de conclure que les résultats espérés n'ont été atteints qu'en partie, car divers éléments du projet ne s'étaient pas concrétisés. En particulier, le manuel portant sur les aliments pour animaux était encore (et est toujours!) en cours d'élaboration, en dépit du fait qu'il a été mis fin au projet. Lors d'une réunion conjointe de l'IFIF et de la FAO à Rome en octobre 2007, les deux organisations ont convenu d'établir un plan de travail pour achever le manuel rapidement, mais ces travaux n'ont pas encore été complétés. Le secrétariat du FANDC doit donner suite à cette question et s'assurer que le manuel soit achevé dès que possible et distribué aux parties intéressées. Bien que ce projet n'ait pas atteint tous ses objectifs, les ateliers ont eu des retombées positives car ils ont permis d'accroître la sensibilisation du secteur des aliments pour animaux aux directives et aussi d'aider le secteur dans certains pays en développement à mieux se préparer pour mettre en œuvre les directives.

88. Les enseignements tirés des évaluations rétrospectives des projets 14, 37 et 56 financés par le FANDC et les recommandations connexes du secrétariat sont résumés dans le document STDF 205. Les recommandations ont été ou sont actuellement mises en œuvre par le FANDC et ont permis

d'améliorer l'examen des propositions de projets et la gestion du cycle des projets. L'auteur est d'accord avec les conclusions et les recommandations formulées dans le document STDF 205.

89. Le projet 89 a facilité la tenue de l'Atelier international sur l'analyse des risques phytosanitaires FAO/CIPV à Niagara Falls, au Canada, du 24 au 28 octobre 2005 et le projet 120 a facilité la tenue de l'Atelier régional sur l'analyse des risques phytosanitaires à Chennai, en Inde, du 5 au 9 mars 2007. Les évaluations rétrospectives de ces deux projets du FANDC ont été effectuées ensemble car l'un des éléments centraux de ces projets consistait à élaborer un ensemble de matériels de formation pour l'analyse des risques phytosanitaires dans le cadre de la CIPV. Le même consultant a également effectué une évaluation préliminaire du "matériel de formation de la CIPV concernant la réalisation d'une analyse des risques phytosanitaires fondée sur les normes de la CIPV".

90. L'évaluation du projet 89 a permis de conclure que l'atelier avait été très réussi et que les participants (73, dont plus de la moitié provenaient de pays en développement) avaient été extrêmement satisfaits. La majorité des objectifs de l'atelier avaient été atteints et les réponses au questionnaire de suivi indiquaient que les participants avaient diffusé les renseignements qu'ils avaient reçus et les avaient utilisés dans leurs travaux lorsqu'ils étaient revenus dans leur pays d'origine. L'évaluation du projet 120 a également permis de conclure que l'atelier tenu en Inde avait été réussi et avait atteint la plupart de ses objectifs. Les matériels de formation de la CIPV concernant la réalisation d'une analyse des risques phytosanitaires fondée sur les normes de la CIPV comprenaient un ensemble de matériels pour une formation de cinq jours, qui consistait en trois manuels (un manuel pour les participants, les exercices en groupe et les professeurs), des présentations Powerpoint et des notes de cours. Les matériels de formation forment un cours introductif complet sur l'analyse des risques phytosanitaires, mais ils doivent être révisés afin de pouvoir être offerts à différents auditoires.

91. L'évaluateur a conclu que les projets avaient été réalisés dans les délais et les budgets prévus et il a recommandé d'appuyer la révision de la formation de la CIPV concernant la réalisation d'une analyse des risques phytosanitaires.

92. Outre les évaluations rétrospectives de projets du FANDC précédentes qui constituent des preuves documentaires de leur impact, certains renseignements généraux au sujet des effets positifs de projets du FANDC en cours ont été obtenus lors de brèves entrevues réalisées avec les représentants de plusieurs pays en développement entre le 6 et le 8 octobre 2008. Plusieurs représentants ont indiqué que l'amélioration de la coordination nationale entre les différents ministères et organismes publics œuvrant dans le domaine SPS avait été l'un des effets indirects positifs du lancement de projets financés par le FANDC. Dans certains cas, des comités de coordination nationale comprenant des membres du secteur public et du secteur privé ont été créés. Dans d'autres cas, la sensibilisation accrue au niveau politique de l'importance de respecter les normes liées aux mesures SPS afin d'obtenir un accès aux marchés étrangers a débouché sur la modernisation de la législation et l'affectation de ressources supplémentaires au renforcement de l'infrastructure nationale pour le contrôle de la santé animale, de la préservation des végétaux et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires.

93. Il ne relève pas du mandat du présent examen de réaliser des évaluations rétrospectives de tous les autres projets du FANDC qui ont été menés à terme. Ces évaluations seront réalisées et il faut maintenant prévoir des évaluations dans le cadre de tous les projets approuvés du FANDC. Cela dit, l'évaluation de projets achevés est actuellement retardée en raison du manque de consultants indépendants qualifiés. Le secrétariat du FANDC tente de résoudre ce problème, mais a besoin d'une aide supplémentaire de la part des membres et des observateurs du Groupe de travail et de leurs organisations.

Plan de fonctionnement pour 2008-2009 et Stratégie à moyen terme

94. La Stratégie à moyen terme du FANDC (2007 à 2011) est présentée dans le document STDF 154 et le Plan de fonctionnement pour 2008-2009 dans le document STDF 198 Rev.2.

95. Bien que la période biennale actuelle ne soit encore qu'à peine à moitié écoulée, le FANDC semble être sur la bonne voie pour achever les activités prévues dans le Plan de fonctionnement pour 2008-2009, pour autant que la situation financière puisse être améliorée et permette d'atteindre au moins l'objectif de financement de 5 millions de dollars EU par an. Hormis les recommandations présentées ci-dessous, l'évaluateur ne voit guère de raisons de modifier la Stratégie à moyen terme du FANDC (2007-2011).

IV. CONCLUSIONS

96. Globalement, presque toutes les parties intéressées ont jugé que les résultats du FANDC étaient bons et, dans de nombreux domaines importants, très bons. Le FANDC joue un rôle majeur qu'aucun autre organisme ne serait en mesure d'assumer. La participation des cinq organisations partenaires, des donateurs et des organisations ayant le statut d'observateur fait en sorte que le FANDC a accès à des services d'experts dans un grand nombre de domaines liés aux mesures SPS et au développement, y compris les secrétariats de trois organismes de normalisation (le Codex, la CIPV et l'OIE) reconnus expressément par l'Accord SPS.

97. Presque toutes les parties intéressées (à l'exception de l'OIE et de l'OMS, deux des cinq partenaires) et l'auteur ont jugé que le FANDC a obtenu d'excellents résultats. Il travaille en équipe et possède de bonnes capacités de communication interne et de réseautage, il s'est bâti la réputation de répondre rapidement et professionnellement aux questions qui lui sont posées et on considère qu'il abat un travail considérable, qu'il est dévoué et motivé. Ces caractéristiques sont importantes pour le secrétariat d'une organisation qui essaie de coordonner ses activités avec un grand nombre de parties intéressées dont les intérêts et les priorités sont différents. Bien que le secrétariat ait utilisé ses ressources d'une manière efficace et rationnelle jusqu'ici, celles-ci étaient insuffisantes pour s'acquitter du large éventail des tâches qui lui ont été confiées par les Règles de fonctionnement et cette situation n'était pas durable. Les effectifs ont été accrus et le niveau actuel est considéré suffisant pour les besoins actuels.

98. L'une des manières dont le FANDC utilise ses ressources d'une manière efficace et rationnelle est en faisant coïncider bon nombre de ses activités avec les réunions organisées par des organisations comme l'OMC (le Comité SPS), le Codex, l'OIE et la CIPV, ce qui permet de sauver des frais de voyages considérables et d'atteindre un grand nombre de personnes qu'il serait difficile d'atteindre autrement. Cela dit, le FANDC pourrait accroître ses contacts avec les donateurs et participer plus souvent à leurs réunions.

99. Les liens du secrétariat avec les programmes généraux de coopération, en particulier le CIR et l'Aide pour le commerce, se sont améliorés depuis l'année dernière et les ateliers régionaux de l'Aide pour le commerce sont maintenant jugés très utiles. Les trois examens régionaux effectués en Amérique centrale, en Afrique de l'Est et dans un groupe de pays de l'ANASE ont réussi à identifier des besoins dans le domaine SPS et à faire mieux connaître le FANDC. Les travaux du FANDC sur la synthèse des besoins et de l'assistance dans le domaine SPS de huit PMA sont encore en cours, mais les rapports présentés jusqu'à présent montrent qu'ils progressent bien.

100. Le secrétariat doit améliorer les renseignements qu'il fournit aux donateurs au sujet de ses liens avec le CIR et l'Aide pour le commerce ainsi que la coordination avec les organisations qui œuvrent spécifiquement dans le domaine SPS. Jusqu'à récemment, il y avait un lien étroit entre le secrétariat du FANDC et le CIR, car un membre de son personnel travaillait la moitié du temps pour

le FANDC et le reste du temps pour le CIR. Toutefois, cette situation a changé récemment avec la création d'un secrétariat du CIR distinct (même s'il est abrité administrativement à l'OMC), et il est important de maintenir une coopération étroite entre le FANDC et le CIR.

101. Le FANDC collabore étroitement avec un grand nombre d'organisations afin d'assurer une intervention coordonnée en ce qui concerne la propagation et le contrôle de diverses espèces de mouches des fruits qui ont une importance économique en Afrique de l'Ouest. Il s'agit d'un bon exemple d'un problème qui affecte de nombreux pays en Afrique et qui a des effets graves sur le commerce. De nombreux donateurs et pays en développement participent à ces efforts qui pourraient bien déboucher sur l'une des plus importantes actions coordonnées auxquelles aura été associé le FANDC jusqu'à présent.

102. Le FANDC reconnaît l'importance de faire participer les secteurs publics et privés aux travaux visant à aider les pays en développement à se conformer aux normes liées aux mesures SPS afin d'obtenir et de conserver un accès aux marchés internationaux et il encourage les deux secteurs à participer à ses travaux. Toutefois, il doit établir des liens étroits avec le TSPN et fournir des renseignements sur les activités du TSPN aux parties prenantes du FANDC, afin d'éviter le chevauchement d'activités et de faire en sorte que les possibilités de synergies entre le FANDC et le TSPN puissent être étudiées.

103. Les liens établis par le secrétariat avec la plupart des partenaires, des observateurs, des membres donateurs et des représentants des bénéficiaires du FANDC sont bons ou très bons, mais il est urgent d'améliorer les relations avec l'OIE, l'OMS et la CNUCED.

104. Les rapports du secrétariat sur les activités de coopération technique de donateurs bilatéraux et multilatéraux et de pays en développement se sont améliorés, mais il y a encore beaucoup à faire. Le secrétariat a promis de produire une liste de fournisseurs d'assistance dans le domaine SPS, mais ces travaux n'ont reçu jusqu'ici qu'un faible degré de priorité et la liste n'a pas encore été produite.

105. La diffusion par le secrétariat de renseignements au sujet du FANDC et des projets du FANDC par le biais du Comité SPS a été généralement bonne. Il est important que le secrétariat tire profit du fait que les réunions du Comité SPS rassemblent les représentants d'un grand nombre de pays et constituent une occasion en or de communiquer des renseignements au sujet des travaux et des projets du FANDC.

106. La diffusion par le secrétariat de renseignements au sujet du FANDC et des projets du FANDC par le biais du site Web et du Bulletin du FANDC est généralement bonne, compte tenu du fait que le site Web ne fonctionne que depuis peu de temps et que le Bulletin n'a été lancé qu'en 2008. Toutefois, il reste beaucoup à faire pour améliorer le site Web afin qu'il soit plus complet, à jour et facile à utiliser, en particulier pour les personnes s'exprimant en français et espagnol. En plus des documents concernant les projets et les autres activités du FANDC, le site Web pourrait contenir des renseignements sur les travaux de donateurs bilatéraux et multilatéraux dans des domaines touchant les normes SPS (par exemple la liste, lorsqu'elle sera produite). Le secrétariat devrait accorder une priorité à l'amélioration du site Web, car il s'agit d'une source d'information très importante pour les parties intéressées, qui pourrait le devenir encore plus s'il était amélioré. Un site Web complet, à jour et facile à utiliser pourrait faciliter la tâche du secrétariat quant à la communication de renseignements. Les parties intéressées veulent pouvoir télécharger le plus de documents du FANDC que possible, qu'il s'agisse de documents actuels ou antérieurs.

107. Le Bulletin a été lancé en 2008 et les parties intéressées l'apprécient beaucoup, en particulier parce qu'il contient des renseignements au sujet des activités en cours et des activités prévues du FANDC et de ses partenaires dans le domaine SPS. C'est un moyen utile de diffuser de l'information

non seulement à ceux qui participent déjà aux activités du FANDC, mais aussi à un large éventail d'organisations, y compris des donateurs potentiels, que le FANDC devrait intéresser à ses travaux.

108. Le FANDC a été établi relativement récemment et est encore inconnu pour de nombreuses personnes œuvrant dans les domaines de la santé animale, de la préservation des végétaux et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Bien que des renseignements au sujet du FANDC soient diffusés par le biais du Comité SPS et que le Fonds dispose de son propre site Web et maintenant d'un bulletin d'information, il est nécessaire de faire mieux connaître son existence et ses activités et de lui donner plus de visibilité.

109. La manière dont le secrétariat répertorie et diffuse les bonnes pratiques en matière de demande, de fourniture et de réception d'activités de coopération technique dans le domaine SPS s'est améliorée récemment et un très bon résumé de ses travaux dans ce domaine a été donné à l'atelier tenu à l'OMC le 6 octobre 2008 au sujet des bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine SPS. Il est important que les conclusions de l'atelier soient diffusées très largement, en particulier à ceux qui sont chargés de planifier et de mettre en œuvre l'assistance technique. L'identification des bonnes pratiques est un domaine qui doit être développé bien davantage et qui dépend des contributions de nombreuses sources à l'extérieur du secrétariat.

110. Le secrétariat a obtenu de bons résultats en ce qui concerne l'organisation de consultations et d'ateliers régionaux visant à améliorer la coordination entre les parties prenantes du FANDC. Les trois ateliers régionaux, organisés en Amérique centrale, en Afrique de l'Est et dans le delta du Mékong, ont permis d'intensifier la collaboration entre les donateurs qui exercent des activités dans ces régions. L'organisation d'autres ateliers de ce genre devrait constituer une priorité pour le FANDC et plusieurs pays bénéficiaires dans d'autres régions, par exemple en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe, y seraient certainement très favorables. Ces ateliers contribuent également grandement à stimuler la coopération régionale entre des pays ayant des besoins semblables dans le domaine SPS.

111. Les travaux du secrétariat visant à aider à déterminer les projets dont le financement pourrait être envisagé dans les domaines de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé des animaux et de la préservation des végétaux sont très appréciés par de nombreux pays en développement. Toutefois, conformément au principe de l'appropriation par les pays en développement des projets d'assistance technique qui est souligné dans la Déclaration de Paris, il est important que le rôle du secrétariat soit d'aider les pays en développement, par le biais de discussions au niveau national, à déterminer des projets dans les domaines auxquels ils ont accordé une priorité, plutôt que de promouvoir des projets auxquels il estime qu'il faudrait accorder une priorité (que ce soit selon lui ou selon l'avis d'une organisation partenaire).

112. L'aide fournie aux PMA et à d'autres pays par le secrétariat pour la préparation de demandes de dons pour l'élaboration de projets (DEP) est très valorisée et très appréciée des pays en développement qui manquent de compétences techniques et autres nécessaires pour élaborer ces propositions.

113. Depuis le début de 2006, le FANDC a réuni un grand nombre de demandes de projets (80) et de DEP (31) et il a énoncé un ensemble de critères stricts dans ses Règles de fonctionnement pour évaluer leur admissibilité au financement du FANDC. À présent, le FANDC dispose d'un large éventail de projets et de DEP qui couvrent un vaste ensemble de questions liées aux mesures SPS. Il s'agit aussi bien de vastes projets de base visant à mieux faire comprendre au plan national l'importance de respecter les prescriptions relatives aux mesures SPS que de projets plus ciblés et plus techniques, destinés à trouver des solutions à des problèmes spécifiques qui empêchent l'accès d'un produit aux marchés internationaux.

114. L'examen par le secrétariat des demandes de financement dans le cadre du FANDC est jugé bon par presque toutes les parties intéressées (à l'exception de l'OIE, de l'OMS et de la CNUCED) et l'auteur de la présente évaluation. Le secrétariat examine chaque demande de projet et de DEP pour s'assurer qu'elle est complète et qu'elle remplit les critères énoncés par le Comité directeur. Les résultats des examens sont présentés en détail dans les documents de travail fournis aux participants à chaque réunion du Groupe de travail pour éclairer les discussions et les décisions relatives au financement des projets/DEP. En plus de présenter les résultats de son examen des demandes de financement, le secrétariat propose également que le Groupe de travail approuve certaines demandes et en examine ou en rejette d'autres. Toutefois, il est important de noter que c'est le Groupe de travail et non le secrétariat qui prend les décisions finales en matière de financement. La question de savoir quels sont les projets qui devraient être financés fait actuellement l'objet d'un large débat au Groupe de travail, ce qui risque d'avoir des effets négatifs sur les travaux du FANDC, et il est donc important que la question soit résolue dès que possible par le Comité directeur. Au nombre des questions qui doivent être examinées figurent les Règles de fonctionnement applicables au financement de projets proposés par des pays autres que des PMA/d'autres économies à faible revenu, le financement de projets proposés par des partenaires du FANDC ou des organisations chargées de la mise en œuvre et l'établissement des priorités lorsqu'il manque de fonds.

115. Il existe actuellement un déséquilibre entre le nombre de projets/DEP financés par le FANDC dans différents domaines – beaucoup moins de projets sont financés dans le domaine de la santé animale que dans d'autres domaines (mesures SPS en général, préservation des végétaux et sécurité sanitaire des produits alimentaires). Selon le secrétariat, cela est dû en partie au fait qu'un moins grand nombre de demandes ont été reçues dans ce domaine. C'est au Comité directeur qu'il appartient de décider si ce déséquilibre devrait perdurer et, dans la négative, quelle action devrait être prise pour le corriger.

116. La gestion et le suivi des projets assurés par le Secrétariat sont généralement bons mais il faut fournir de meilleurs renseignements aux parties intéressées, y compris aux donateurs, au sujet des résultats de ce suivi. Les liens existant entre le Secrétariat et les organismes chargés de la mise en œuvre et/ou de superviser la mise en œuvre des projets financés par le FANDC sont généralement bons, mais il faut améliorer l'échange d'information entre le Secrétariat et certains organismes chargés de la mise en œuvre sur des questions comme la révision des projets après leur approbation par le Groupe de travail.

117. Le FANDC est actuellement confronté à d'importantes contraintes financières et n'est pas en mesure de financer tous les projets qu'il approuve, du moins au moment où il les approuve – et dans certains cas pas du tout. Cela cause des retards dans la mise en œuvre et de la frustration chez ceux qui ont produit de bonnes propositions de projets. Il faut faire plus d'efforts pour accroître le nombre de donateurs et chercher à obtenir d'eux des engagements à plus long terme. Le secrétariat fait des efforts considérables pour obtenir des contributions supplémentaires de la part des donateurs actuels et travaille de manière intensive pour trouver d'autres donateurs potentiels pour le Fonds. Le DVD qui est développé actuellement pourrait être utile à cet égard, lorsqu'il sera achevé.

118. Il est généralement considéré que les documents fournis aux réunions du Groupe de travail et du Comité directeur sont bons, mais le secrétariat devrait consulter les participants à ces réunions pour voir s'il y a moyen de les améliorer. La préparation des réunions du Groupe de travail et du Comité directeur et les services d'appui fournis par le secrétariat à cette occasion se sont améliorés et sont maintenant bons. Toutefois, les documents arrivent parfois assez tardivement, de sorte que certains participants ont de la difficulté à se préparer adéquatement pour les réunions. Afin de résoudre ce problème, ou pourrait reculer le délai final de présentation des demandes au-delà de l'échéance actuelle de 45 jours – et peut-être le fixer à 60 jours. Les points de l'ordre du jour des réunions du Groupe de travail ont trait à des éléments d'information ou à des décisions et les points ayant trait à

des éléments d'information sont examinés avant ceux qui ont trait à des décisions. L'auteur estime qu'il faudrait faire l'inverse.

119. La gestion financière est réalisée conjointement par le FANDC et la Division des services financiers de l'OMC et conformément aux règles financières de l'OMC et ne soulève aucune préoccupation. La plupart des parties intéressées considèrent que les rapports financiers sont bons. Toutefois, il serait plus transparent que le rapport annuel indique le montant des fonds qui ont été engagés, mais pas déboursés, à la fin de chaque année fiscale. La pratique consistant à conserver les fonds de chaque donateur dans un compte distinct et à indiquer à chaque année le montant qui n'a pas encore été dépensé pose des problèmes aux représentants de certains pays donateurs qui cherchent à obtenir des fonds supplémentaires au niveau national et est peu utile par ailleurs.

120. Les six projets du FANDC qui ont fait l'objet d'une évaluation rétrospective ont été examinés. Un de ces projets (STDF 14) a permis le développement et l'essai d'un outil d'évaluation des services vétérinaires nationaux et cet outil a été utilisé par la suite dans de nombreux pays en développement. Le projet STDF 15 (formation des formateurs fournie par l'OIE) a été mené avec succès et a largement atteint ses objectifs. Le projet (STDF 37) visant à aider les pays en développement à mettre en œuvre une norme de la CIPV concernant la réglementation des matériaux d'emballage dans le commerce international a connu beaucoup de succès et a atteint les objectifs généraux du FANDC. Deux autres projets (STDF 89 et 120) concernant le développement d'outils pour l'analyse des risques que posent les parasites des végétaux ont été menés avec succès. Le cinquième projet (STDF 56), qui visait à renforcer les capacités aux fins de l'application du Code d'usages du Codex Alimentarius pour une bonne alimentation animale, n'a connu qu'un succès partiel. Les enseignements tirés des évaluations rétrospectives ont permis d'améliorer l'examen des propositions de projets et la gestion du cycle des projets du FANDC.

121. Bien que la période biennale actuelle ne soit encore qu'à peine à moitié écoulée, le FANDC semble être sur la bonne voie pour achever les activités prévues dans le Plan de fonctionnement pour 2008-2009, pour autant que la situation financière puisse être améliorée et permette d'atteindre au moins l'objectif de financement de 5 millions de francs suisses par an. Hormis les recommandations présentées ci-dessous, l'évaluateur ne voit guère de raisons de modifier la Stratégie à moyen terme du FANDC (2007-2011).

V. RECOMMANDATIONS

122. Il est recommandé que le Comité directeur réexamine les Règles de fonctionnement applicables au financement des projets auxquels participent les partenaires, dès que possible et préférablement à sa réunion de décembre 2008. En outre, il devrait réexaminer et clarifier ses politiques en ce qui concerne le financement des projets réalisés dans les pays autres que les PMA et les autres économies à faible revenu, et à différents stades de développement, en particulier la question de l'établissement d'un ordre de priorité lorsque les fonds sont insuffisants.

123. Il existe actuellement un déséquilibre entre le nombre de projets/DEP financés par le FANDC dans différents domaines – beaucoup moins de projets sont financés dans le domaine de la santé animale que dans d'autres domaines (mesures SPS en général, préservation des végétaux et sécurité sanitaire des produits alimentaires). Il est recommandé que le Comité directeur décide si cette situation devrait perdurer et, dans la négative, quelle action devrait être prise pour la corriger. En outre, le Comité devrait décider si l'amélioration de la santé publique devrait ou non être considérée comme un domaine distinct ou comme un effet indirect des améliorations apportées dans les autres domaines, en particulier la sécurité sanitaire des produits alimentaires.

124. Il est recommandé que le Secrétariat renouvelle et intensifie ses efforts pour accroître le nombre actuel des donateurs et obtienne d'eux des engagements à plus long terme. S'il n'est pas

possible d'obtenir un financement accru, le Comité directeur devrait examiner la possibilité de consacrer une plus grande partie du financement aux DEP et aux activités de coordination.

125. Les évaluations rétrospectives des projets financés par le FANDC qui ont été menés à terme constituent une partie importante de l'évaluation des résultats et de l'impact des activités du FANDC, mais ces évaluations sont actuellement retardées à cause du manque de consultants indépendants qui sont qualifiés dans ce domaine. Par conséquent, il est recommandé que les membres et les observateurs du Groupe de travail du FANDC et leurs organisations redoublent d'efforts pour donner au secrétariat les noms de personnes qui possèdent les compétences requises pour réaliser de telles évaluations.

126. Afin d'améliorer l'échange d'information et de faire une utilisation plus rationnelle du temps disponible pour les réunions du Groupe de travail, il est recommandé que a) avant les réunions du Groupe de travail, tous les partenaires, les donateurs et les observateurs du FANDC fournissent au secrétariat des renseignements succincts sur les activités qu'ils mènent et qu'ils prévoient de mener dans le domaine SPS et que ces renseignements soient inclus dans les documents de travail utilisés pour la réunion; b) les participants aux réunions du Groupe de travail ayant des préoccupations techniques concernant des demandes de projets/de DEP en informe le secrétariat à l'avance afin que ces questions soient résolues avant la réunion, si possible; et c) les points de l'ordre du jour nécessitant des décisions soient examinés pendant la première partie des réunions plutôt qu'à la fin, comme le veut la pratique actuelle.

127. Il est recommandé que tous les partenaires, et en particulier l'OMC et les donateurs et les observateurs du FANDC, redoublent d'efforts pour accroître la visibilité du Fonds et le faire mieux connaître.

128. Il est recommandé que l'OMC demande à l'OIE et à l'OMS de conclure des accords concernant la fourniture de services de supervision de la mise en œuvre pour appuyer le FANDC, comme cela a déjà été fait avec la FAO, le CCI et la Banque mondiale.

129. Il est recommandé que lorsqu'il choisit des organisations pour mettre en œuvre ou superviser la mise en œuvre de ses projets, le FANDC accorde une préférence à celles qui possèdent des compétences et une expérience pertinentes dans le domaine couvert par le projet et des antécédents dans ce genre de travail. Par ailleurs, il serait préférable de faire appel à des organisations qui ont déjà de bons contacts avec les organismes nationaux compétents afin de faciliter la mise en œuvre du projet et le suivi institutionnel. Enfin, il est recommandé que le FANDC s'efforce d'élargir le nombre actuel de ses organisations de mise en œuvre.

130. Il est recommandé que le secrétariat mette à jour, élargisse et améliore prioritairement son site Web, y compris en y introduisant un outil de recherche, en tenant compte des observations figurant au paragraphe 26 du présent rapport. Le bulletin d'information lancé récemment devrait être évalué après une période de deux ou trois ans.

131. Il est recommandé que le secrétariat du FANDC introduise un système en ligne pour mieux gérer les activités dont il est chargé, et en particulier pour assurer le suivi des progrès réalisés dans les projets à partir de la demande initiale jusqu'à la réception du rapport final. Ce système devrait comprendre un mécanisme alertant automatiquement le secrétariat des échéances pour l'établissement des contrats et des rapports intérimaires et finaux sur les projets. Par ailleurs, le FANDC devrait améliorer son système d'identification et de traitement des documents et s'assurer, entre autres choses, que la date à laquelle chaque document du FANDC a été finalisé/adopté et le nom des auteurs soient indiqués sur la page de couverture. On pourrait s'inspirer du système utilisé actuellement pour les documents du Comité SPS. Les projets de documents devraient être identifiés clairement en tant que tels et des copies des courriels importants devraient être incluses dans le système.

132. Il est recommandé que le secrétariat étudie les moyens de coopérer étroitement avec le nouveau secrétariat du CIR. Il devrait fournir davantage de renseignements aux parties intéressées sur ses liens avec les programmes généraux de coopération, en particulier le CIR et l'Aide pour le commerce. En outre, il devrait accélérer la production de sa liste de fournisseurs d'assistance dans le domaine SPS.

133. Il est recommandé que le secrétariat établisse des liens plus étroits avec le TSPN et fournisse aux parties prenantes du FANDC des renseignements sur les activités du TSPN, afin d'éviter les chevauchements et d'étudier les possibilités de synergies entre le FANDC et le TSPN.

134. Les ateliers régionaux devraient constituer l'une des activités les plus importantes du FANDC et il est recommandé que le secrétariat organise la tenue dans de nouvelles régions, y compris en Afrique de l'Ouest et australe, d'autres ateliers régionaux semblables aux trois ateliers qui ont déjà eu lieu. Le secrétariat devrait également s'assurer que les résultats de l'atelier tenu récemment au sujet des bonnes pratiques en matière de demande, de fourniture et de réception de l'assistance technique dans le domaine SPS soient diffusés à toutes les parties intéressées.

135. Il est recommandé que le secrétariat améliore les renseignements qu'il fournit aux parties intéressées, en particulier aux donateurs, au sujet du suivi des projets en cours.

Appendice 1: Mandat pour l'évaluation du FANDC

Objectif

1. La présente évaluation a pour objectif d'examiner les résultats du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) conformément aux Règles de fonctionnement du FANDC.²

Contexte

2. Le FANDC a été officiellement lancé au mois d'août 2002, en tant que structure de partenariat et fonds d'affectation spéciale par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (la FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (l'OIE), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (l'OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (l'OMC). En 2005, la composition du FANDC a été élargie pour inclure les donateurs versant des fonds au FANDC ainsi que les représentants des pays en développement bénéficiaires. En 2007, le statut d'observateur a été accordé au Centre du commerce international (le CCI), à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (la CNUCED) et à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (l'ONUDI).

3. Le FANDC est financé par des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale établi conformément au règlement financier et aux règles de gestion financières de l'OMC. Le secrétariat du FANDC a ses locaux à l'OMC et est lié par ses règles juridiques et fiduciaires. Le Comité directeur du FANDC arrête les grandes orientations et la stratégie. Le Groupe de travail du FANDC est responsable de l'élaboration et de l'approbation des programmes de travail, de l'approbation des dons, de la supervision du secrétariat, etc.

4. Une première évaluation indépendante du fonctionnement du Fonds a été achevée en décembre 2005. Elle a permis de tirer les conclusions suivantes:

- le FANDC avait su attirer des ressources et approuver des projets, mais avait eu des difficultés à obtenir un financement durable des donateurs;
- il avait activement exploité les synergies existant avec d'autres programmes (notamment avec le Cadre intégré);
- il avait dépassé l'objectif tendant à consacrer 40 pour cent de ses ressources à des projets dans des PMA ou d'autres économies à faible revenu; et
- le secrétariat du FANDC devait être renforcé, étant donné les rôles très divers qu'il avait été amené à assumer, et revoir ses fonctions de gestion des projets.

5. En décembre 2006, pour donner suite aux conclusions de l'évaluation, le Comité directeur a adopté une stratégie à moyen terme (2007-2011) pour le FANDC qui s'accompagne d'un ensemble révisé de règles de fonctionnement. Afin de mettre en œuvre la Stratégie, des plans de fonctionnement ont été élaborés et adoptés pour 2007 et 2008-2009 et l'objectif annuel de financement a été fixé à 5 millions de dollars EU.

² Le paragraphe 92 des Règles de fonctionnement (document STDF 139, tel que modifié) dispose que tous les quatre ans, le Fonds fait l'objet d'une évaluation par un examinateur externe nommé par l'OMC après consultation du Groupe de travail du FANDC.

Critères d'évaluation

6. Les résultats seront mesurés au regard des objectifs établis pour le Fonds. Les objectifs du FANDC sont:

- d'aider les pays en développement à accroître leur connaissance et leur capacité d'analyse et de mise en œuvre des normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) internationales, à améliorer ce faisant leur situation sanitaire, zoosanitaire et phytosanitaire, et ainsi à obtenir et conserver un accès aux marchés; et
- de faciliter la coordination entre les entités proposant des programmes de coopération technique, la mobilisation de fonds, l'échange de données d'expérience et la diffusion des bonnes pratiques en ce qui concerne la fourniture et la réception d'activités de coopération technique dans le domaine SPS.

7. Pour évaluer les résultats du FANDC au regard de ses objectifs déclarés, les facteurs ci-après, entre autres facteurs, seront pris en considération:

Les conclusions issues de l'évaluation du FANDC effectuée en 2005;

- L'impact des activités relatives aux projets et à la préparation des projets. L'impact devrait être évalué d'après les critères ci-après, y compris:
 - les évaluations rétrospectives des projets achevés;
 - les rapports sur l'état d'avancement des projets en cours;
 - les succès obtenus en ce qui concerne le financement des projets élaborés à partir de dons pour l'élaboration de projets.
- L'impact des activités de coordination. L'impact devrait être évalué d'après les critères ci-après, y compris:
 - la capacité du FANDC, par ses activités dans le cadre de l'Aide pour le commerce, à identifier les besoins dans le domaine SPS, à coordonner les actions des donateurs et à obtenir des ressources additionnelles; et
 - la transformation du FANDC en un cadre pour l'échange de données d'expérience et la diffusion de bonnes pratiques en matière de fourniture et de réception d'activités de coopération technique dans le domaine SPS.
- Les résultats du secrétariat, y compris:
 - la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme (2007-2011) et des plans de fonctionnement connexes (2007, 2008-2009);
 - la capacité d'attirer des ressources pour le Fonds;
 - la gestion du Fonds;
 - la fourniture de services d'appui aux réunions du Groupe de travail et du Comité directeur; et

- le renforcement des liens établis avec des programmes connexes, en particulier le Cadre intégré et l'initiative Aide pour le commerce.
- Les résultats des partenaires, des observateurs, des donateurs et des représentants des pays en développement du FANDC dans le cadre du FANDC, en particulier en ce qui concerne les tâches et les responsabilités qui leur sont confiées dans les Règles de fonctionnement.

8. Outre ses conclusions sur les résultats du FANDC, le consultant est invité à formuler des observations sur les activités établies dans la Stratégie à moyen terme pour le FANDC (2007-2011) et à proposer toutes modifications qu'il juge utile pour remplir les objectifs déclarés du Fonds.

Méthode

9. L'évaluation sera réalisée à partir d'une "étude documentaire", de questionnaires d'enquête et d'entrevues (téléphoniques) avec l'équipe du FANDC à Genève, les organisations partenaires ou ayant le statut d'observateur, les donateurs versant des fonds au FANDC et les représentants des pays en développement. En particulier, le consultant sera invité à assister aux réunions du Groupe de travail du FANDC qui auront lieu au cours de la semaine du 6 octobre. Le consultant devra également présenter officiellement le rapport à la réunion du Comité directeur de la semaine du 15 décembre. Les bénéficiaires des projets et les organisations chargées de la mise en œuvre devraient également être contactés.

10. Le cas échéant, l'évaluation sera axée sur les critères de la pertinence, de l'efficacité, du bon fonctionnement, de l'impact, de la durabilité et des enseignements tirés.

11. Le secrétariat du FANDC fournira les documents pertinents à l'évaluateur sur demande. Il s'agit, notamment, des documents suivants:

- La Stratégie à moyen terme (STDF 154)
- Les Règles de fonctionnement (STDF 139, tel que modifié)
- Les plans de fonctionnement pour 2007 et 2008-2009 (STDF 163 et 198)
- La Stratégie de financement (STDF 186)
- Le Rapport annuel pour 2007 (STDF 208)
- Le premier rapport d'évaluation (décembre 2005)
- Les comptes rendus de réunions du Comité directeur et du Groupe de travail du FANDC
- Les documents relatifs à des projets, y compris les évaluations rétrospectives, les rapports sur l'état d'avancement des projets, les accords, les échanges de lettres, etc.
- Tout autre document qui pourrait être nécessaire

Établissement du rapport

12. Le rapport d'évaluation sera rédigé en anglais et ne comptera pas plus de 30 pages. Les renseignements additionnels figureront dans des annexes. La structure du rapport sera la suivante:

- Résumé (maximum 3 pages)
 - Survol du rapport, en soulignant les principales conclusions et recommandations
- Introduction (maximum 1 page)
 - Objectif de l'évaluation
 - Indication de l'indépendance de l'évaluateur par rapport au FANDC, aux organisations partenaires ou ayant le statut d'observateur, aux donateurs versant des fonds au FANDC, aux représentants des pays en développement et aux bénéficiaires des projets
- Méthode (maximum 1 page)
 - Explication de la méthode utilisée et description des sources d'information et des parties intéressées consultées
- Constatations et analyse (maximum 20 pages)
 - Constatations et analyse pour chacun des critères d'évaluation
 - Jugement global tenant compte de la pertinence, de l'efficacité, du bon fonctionnement, de l'impact et de la durabilité du programme du FANDC
- Conclusions et recommandations (maximum 5 pages)
 - Principales conclusions découlant des constatations et de l'analyse
 - Recommandations, c'est-à-dire propositions de mesures concrètes pour le développement futur du FANDC

Calendrier et diffusion

13. L'évaluateur distribuera un projet de rapport au Groupe de travail du FANDC pour observation au plus tard le vendredi 24 octobre 2008. Le rapport final, qui tiendra compte des observations reçues, sera communiqué au Secrétariat de l'OMC au plus tard le vendredi 7 novembre. Le rapport d'évaluation final sera présenté à la réunion du Comité directeur du FANDC qui aura lieu au cours de la semaine du 15 décembre 2008.

14. Une fois qu'il aura été approuvé par le Comité directeur, le rapport sera rendu public par le biais du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC (Comité SPS), du site Web du FANDC et, éventuellement, d'autres instances.

Appendice 2: Liste des personnes qui ont répondu au questionnaire et qui ont été interviewées

Nom	Organisation/Pays
Répondants au questionnaire	
Takeuchi Masami	FAO (Partenaire)
Sarah Kahn	OIE (Partenaire)
John E. Lamb	Banque mondiale (Partenaire)
Awa Aidara-Kane	OMS (Partenaire)
Katie Kavanagh	Canada (Donateur)
Sofie Hermann Flensburg	Danemark (Donateur)
Hans Joostens	Commission européenne (Donateur)
Vera Dienemann	Allemagne (Donateur)
Margareta Davidson-Abdelli	Suède (Donateur)
Tim Leyland	Royaume-Uni (Donateur)
Joe Hain	États-Unis (Donateur)
Carlos Correa Messuti	Uruguay – Représentant des pays en développement
Larry R. Lacson	Philippines – Représentant des pays en développement
Jennifer Rathebe	Commark – Représentant des pays en développement
Ludovica Ghizzoni	Centre du commerce international (CCI) (Observateur) (STDF 69)
Djidiak Faye	CNUCED (Observateur) (STDF 65)
Sidney Suma	Secrétariat de la Communauté du Pacifique
Henry Moriya Bertoni	Paraguay (STDF 19)
Khadijah Kassachoon	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA)
Peter Muvara	Rwanda (STDF 145)
Jean Martin Etoundi	Cameroun (STDF 255)
Lilakshini de Mel	Sri Lanka
Shree Ram Ghimire	Népal (STDF 170)
Bakoué Jean Paul Karama	Burkina Faso (STDF 255)
Jorge Mario Gómez Castillo	Guatemala
Medhat El-Helepi	Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC)
H.K. Catherine Hounwanou	Bénin
Alhoussynou Moctar Hanne	Sénégal (STDF 255)
Shasi Sareen	Food Safety Asia
Woan-Ru Lee	Taipei chinois
Mohamed Sidibé	Mali
Magda González Arroyo	Costa Rica

Nom	Organisation/Pays
Autres personnes ayant fourni des renseignements	
Harsha V. Singh	OMC (Partenaire)
Anabel Gonzalez	OMC (Partenaire)
Valentine Rugwabiza	OMC (Partenaire)
Gretchen Stanton	OMC (Partenaire)
Bernard Vallat	OIE (Partenaire)
Gaston Funes	OIE (Partenaire)
Jörgen Schlundt	OMS (Partenaire)
Kazuaki Miyagishima	Secrétaire de la Commission du Codex Alimentarius
Jeffrey Jones	Secrétariat de la CIPV (STDF 255)
Kees Van Der Meer	Banque mondiale (Consultant)
Spenser Henson	Université de Guelph (Consultant)
Jean Baptiste Bahama	Bureau interafricain des ressources animales (AU/IBAR)
Bruce Mukunda	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA)
Sothœun Suon	Cambodge (Aide pour le commerce Asie)
Souklatsamy Vongsack	RDP lao (Aide pour le commerce Asie)
Bui Thi Cuc	Viet Nam (Aide pour le commerce Asie)
Daniel Orellana	Ministère de l'agriculture des États-Unis (Aide pour le commerce Amérique centrale)
Ricardo Molins	Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)
Edmundo Toro Vallecillo	Honduras (Aide pour le commerce Amérique centrale)
Samuel Moreno Peralta	Panama (Aide pour le commerce Amérique centrale)
Bernard Nizigiyimana	Burundi (STDF 113)
Dieudonné Simbakira	Burundi (STDF 113)
Ousmane Bah	Guinée (STDF 65)
Zalhata Dahalane	Comores (STDF 242)
Aboubakar Diarra	Mali (STDF 146 + 255)
Mohamed Sidibé	Mali (STDF 146 + 255)
Amnath Bipin Menon	Inde (STDF 120)
Chanchal Chand Sarkar	Inde (STDF 120)
Henry Moriya Fujikatsu	Paraguay (STDF 19)
Claudia Luz Solano Ore	Pérou (STDF 20)
Ibrahim Samie	Sierra Leone (STDF 191 + 255)
Daniel Eklu	CEDEAO (STDF 255)
Jean-René Cuzon	Union économique et monétaire ouest-africaine (STDF 255)

Nom	Organisation/Pays
Kolado Bocoum	Union économique et monétaire ouest-africaine (STDF 255)
Aichatou Mamadou	Niger (STDF 255)
Anut Visetrojana	Thaïlande
Yawo Sefe Gogovor	Togo (STDF 255)
Ali Mohamed al Habshi	Yémen (STDF 69)
Monica Olsen	Suède (STDF 114)
Steinar Svanemyr	Norvège (Donateur)

Appendice 3: Liste de documents

Cote et titre du document
Documents STDF
Rapport de la réunion du Groupe de travail du FANDC (14 mai 2003)
STDF 25 Rapport de la réunion du Groupe de travail (12-13 novembre 2003)
STDF 32 Compte rendu de la réunion du Groupe de travail du FANDC (10-11 mars 2004)
STDF 42 Compte rendu de la réunion du Groupe de travail et du Comité directeur du FANDC (9 et 10 septembre 2004)
STDF 43 Compte rendu de la réunion de la table ronde des donateurs du FANDC (10 septembre 2004)
STDF 60 Compte rendu de la réunion du Groupe de travail du FANDC (9 mars 2005)
STDF 112 Compte rendu de la réunion du Groupe de travail du FANDC (6-7 septembre 2005)
STDF 76 Add.1 Examen du FANDC – Triple Line Consulting (1 ^{er} décembre 2005)
STDF 128 Compte rendu de la réunion du Groupe de travail du FANDC (3 février 2006)
STDF 131 État des comptes et des activités du FANDC à la clôture de l'exercice 2005
STDF 139 Rev.1 Règles de fonctionnement du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (décembre 2006)
STDF 150 Compte rendu de la réunion du Groupe de travail du FANDC (8-9 juin 2006)
STDF 154 Stratégie à moyen terme (2007-2011) – Décembre 2006
STDF 162 Compte rendu de la réunion du Groupe de travail du FANDC (16-17 octobre 2006)
STDF 163 Plan de fonctionnement pour 2007 du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce
STDF 167 Compte rendu de la réunion du Groupe de travail du FANDC (18 décembre 2006)
STDF 175 (Aide pour le commerce)
STDF 183 Compte rendu de la réunion du Groupe de travail du FANDC (2 mars 2007)
STDF 184 État des comptes et des activités du FANDC à la clôture de l'exercice 2006
STDF 186 Stratégie de financement du FANDC (Note d'information)
STDF 196 Compte rendu de la réunion du Groupe de travail du FANDC (29 juin 2007)
STDF 198 Rev.2 Plan de fonctionnement pour 2008-2009
STDF 199 Synthèse des DEP et des demandes de dons pour la réalisation de projets pour examen au Groupe de travail du FANDC
STDF 199 Add.1 Synthèse des DEP et des demandes de dons pour la réalisation de projets acceptés pour examen au Groupe de travail du FANDC
STDF 205 Évaluation des projets du FANDC – Enseignements tirés
STDF 207 Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de projets en cours et de DEP (octobre 2007)
STDF 208 Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce, Rapport annuel pour 2007
STDF 212 Compte rendu de la réunion du Groupe de travail du FANDC (7-8 novembre 2007)
STDF 213 Compte rendu de la réunion du Comité directeur du FANDC (9 novembre 2007)
STDF 229 Compte rendu de la réunion du Groupe de travail du FANDC (4 avril 2008)
STDF 247 Synthèse des DEP et des demandes de dons pour la réalisation de projets pour examen au Groupe de travail du FANDC

Cote et titre du document
STDF 247 Add.1 Synthèse des DEP et des demandes de dons pour la réalisation de projets qui ne sont <u>pas</u> acceptés pour examen au Groupe de travail du FANDC
STDF 248 Mandat – Évaluation du FANDC
STDF 249 Réunion du Groupe de travail du FANDC du 26 juin 2008. Ordre du jour annoté
STDF 252 Compte rendu de la réunion du Groupe de travail du FANDC (26 et 27 juin 2008)
STDF 253 FANDC et Aide pour le commerce (2008-2009). Document de réflexion
STDF 269 Dernière réunion du Groupe de travail du FANDC. Vendredi 10 octobre 2008. Ordre du jour
STDF 270 Synthèse des besoins et de l'assistance dans le domaine SPS de huit PMA
STDF 271 Synthèse des DEP et des demandes de dons pour la réalisation de projets pour examen au Groupe de travail du FANDC
STDF 272 Synthèse des DEP et des demandes de dons pour la réalisation de projets qui ne sont <u>pas</u> acceptés pour examen au Groupe de travail du FANDC
STDF 273 Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de projets et de DEP
STDF 274 Projet d'ordre du jour de la réunion du 16 décembre 2008 du Comité directeur du FANDC
STDF 275 Groupe de travail du FANDC. Vendredi 10 octobre 2008. Ordre du jour annoté
STDF 277 Compte rendu de la réunion du Groupe de travail du FANDC (10 octobre 2008)
Bulletin du FANDC
Bulletin du FANDC Volume 1, Numéro 1 – Mars 2008
Bulletin du FANDC Volume 1, Numéro 2 – Juin 2008
Bulletin du FANDC Volume 1, Numéro 3 – Octobre 2008
Projets
STDF 005 Documents concernant le projet (Base de données du FANDC)
STDF 009 Documents concernant le projet (Asie Pacifique)
STDF 010 Documents concernant le projet (Turquie et Ouganda)
STDF 013 Documents concernant le projet (Mali, Éthiopie et Djibouti)
STDF 014 Documents concernant le projet (Amérique latine et Caraïbes)
STDF 015 Documents concernant le projet (Mali, Thaïlande, Égypte, CEI et Amérique latine)
STDF 019 Documents concernant le projet (Sri Lanka et Paraguay)
STDF 020 Documents concernant le projet (Pérou et Ouganda)
STDF 037 Documents concernant le projet (Global)
STDF 048 Documents concernant le projet (Bénin)
STDF 056 Documents concernant le projet (Global)
STDF 062 Documents concernant le projet (Cameroun)
STDF 065 Documents concernant le projet (Guinée)
STDF 069 Documents concernant le projet (Yémen)
STDF 079 Documents concernant le projet
STDF 089 Documents concernant le projet (Global)
STDF 100 Documents concernant le projet (Cap-Vert)
STDF 108 Documents concernant le projet (Amérique latine et Caraïbes)
STDF 113 Documents concernant le projet (Burundi)

Cote et titre du document
STDF 114 Documents concernant le projet (Brésil)
STDF 120 Documents concernant le projet (Inde)
STDF 126 Documents concernant le projet (Tanzanie)
STDF 127 Documents concernant le projet (Bénin)
STDF 133 Documents concernant le projet (Pacifique)
STDF 134 Documents concernant le projet (Bénin, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone et Gambie)
STDF 145 Documents concernant le projet (Rwanda)
STDF 146 Documents concernant le projet (Mali)
STDF 170 Documents concernant le projet (Népal)
STDF 171 Documents concernant le projet (Kenya et Afrique de l'Est)
STDF 173 Documents concernant le projet (Pays de l'APEC)
STDF 230 Documents concernant le projet (Mozambique)
STDF 238 Documents concernant le projet (Guatemala)
Demandes de projets/DEP
STDF 116 Formulaire de demande de don. Développement et mise en œuvre d'un système de traçabilité dans le secteur de l'élevage au Costa Rica
STDF 155 Formulaire de demande de don. Service de formation à l'application des normes axé sur le marché – Nicaragua
STDF 172 Formulaire de demande de don. Renforcement des capacités SPS du Nigéria en ce qui concerne les graines de sésame et graines de karité
STDF 219 Formulaire de demande de don. Renforcement de la gouvernance des services vétérinaires grâce à l'amélioration de la capacité d'effectuer des fonctions essentielles
STDF 254 Formulaire de demande de don. Mesures de prévention et de contrôle des mycotoxines en Turquie pour les figes séchées, les noisettes et les piments forts
STDF 255 Formulaire de demande de don. Initiative régionale concernant la lutte contre les mouches des fruits en Afrique de l'Ouest
STDF 256 Formulaire de demande de don. Renforcement des capacités aux fins de l'application de pratiques hygiéniques conformes aux normes SPS en ce qui concerne la viande – Pakistan
STDF 257 Formulaire de demande de don. Centre de fumage du poisson – Suriname
STDF 258 Formulaire de demande de don (DEP). Séminaire/atelier de l'ANASE sur le Code d'usages pour une bonne alimentation animale
STDF 259 Formulaire de demande de don. Amélioration de la sécurité sanitaire et de la qualité des légumes frais grâce à l'approche de chaîne de valeur au Viet Nam
STDF 260 Formulaire de demande de don. Estimation de la charge mondiale des maladies transmises par les aliments – OMS
STDF 261 Formulaire de demande de don (DEP). RDP lao – établissement d'un laboratoire de référence pour les maladies entériques
STDF 262 Formulaire de demande de don (DEP). Renforcement du contrôle des maladies animales et préparation à l'accès des viandes sahéennes aux marchés des pays de l'Afrique du Nord
STDF 263 Formulaire de demande de don. Modernisation d'une exploitation mixte d'autruches de Kakuuto – Ouganda

Cote et titre du document
STDF 264 Formulaire de demande de don. Étude de faisabilité concernant l'établissement de la FICC Codex Cell pour les PME agroalimentaires indiennes
STDF 265 Formulaire de demande de don. Compartimentation au Brésil
STDF 266 Formulaire de demande de don. Programme-type concernant l'application des normes SPS et les négociations en rapport avec l'OMC – Brésil
STDF 267 Formulaire de demande de don. Élaboration aux Philippines d'un programme national en matière de bonnes pratiques agricoles et d'une norme commerciale en matière de bonnes pratiques agricoles
STDF 268 Formulaire de demande de don (DEP). Renforcement du cadre institutionnel applicable à la gestion des mesures SPS en Tanzanie

Documents de l'OMC	Date
G/SPS/GEN/371 Le mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce	18 février 2003
G/SPS/GEN/423 Fonctionnement du Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce	26 août 2003
G/SPS/GEN/486 Fonctionnement du Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce et plan de travail pour 2004	21 avril 2004
G/SPS/GEN/523 Adoption du plan d'activité du Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce, appel de propositions et plan de travail pour 2005	21 octobre 2004
G/SPS/GEN/545 Examen des questions liées aux normes répertoriées dans les études diagnostiques du cadre intégré sur l'intégration du commerce	28 février 2005
G/SPS/GEN/572 Informations actualisées concernant le fonctionnement du mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce	22 juin 2005
G/SPS/GEN/595 Informations actualisées concernant le fonctionnement du Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce	7 octobre 2005
G/SPS/GEN/648 Informations actualisées concernant le fonctionnement du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce	24 mars 2006
G/SPS/GEN/718 Informations actualisées concernant le fonctionnement du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce	31 juillet 2006
G/SPS/GEN/726 Aperçu des activités d'assistance technique liée aux mesures SPS indiquées dans la base de données OMC/OCDE sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce	4 octobre 2006
G/SPS/GEN/748 Informations actualisées concernant le fonctionnement du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce	6 février 2007
G/SPS/GEN/774 Informations actualisées concernant le fonctionnement du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce	8 mai 2007
WT/AFT/W/26 Programme de travail de l'OMC sur l'Aide pour le commerce	29 mai 2007
G/SPS/GEN/812 Document de base du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce en vue de l'examen global de l'Aide pour le commerce	22 novembre 2007
G/SPS/GEN/816 Demande de renseignements sur les bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine SPS	18 janvier 2008
G/SPS/GEN/821 Aperçu des outils d'évaluation des capacités SPS	15 février 2008
G/SPS/GEN/829 Renseignements actualisés sur le fonctionnement du Fonds pour l'amélioration des normes et le développement du commerce	25 mars 2008
G/SPS/R/48 Compte rendu de l'atelier du FANDC sur les outils d'évaluation des capacités dans le domaine SPS	6 mai 2008
G/SPS/GEN/847 Renseignements actualisés sur le fonctionnement du Fonds pour l'amélioration des normes et le développement du commerce	17 juin 2008
WT/COMTD/AFT/W/7, G/SPS/GEN/864 Mobilisation de l'Aide pour le commerce au profit de la coopération technique dans le domaine SPS – conclusions tirées des activités pilotes du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce	10-14 juillet 2008
WT/COMTD/AFT/W/8 Programme de travail de l'OMC sur l'Aide pour le commerce. Symposium sur le suivi et l'évaluation. Identification des indicateurs de suivi de l'Aide pour le commerce	2 septembre 2008

Documents de l'OMC	Date
G/SPS/GEN/871 Atelier SPS/FANDC/OCDE sur les bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine SPS. Rapport sur la région de l'Afrique orientale	10 septembre 2008
G/SPS/GEN/872 Atelier SPS/FANDC/OCDE sur les bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine SPS. Sous-région du Grand Mékong: Cambodge, RDP lao et Viet Nam	10 septembre 2008
G/SPS/GEN/874 Atelier SPS/FANDC/OCDE sur les bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine SPS. Sous-région de l'Amérique centrale: Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama	26 septembre 2008
G/SPS/GEN/875 Bonnes pratiques en matière d'assistance technique dans le domaine SPS: Tour d'horizon et synthèse des résultats de recherche du FANDC/OCDE	24 septembre 2008
G/SPS/GEN/877 Renseignements actualisés sur le fonctionnement du Fonds pour l'amélioration des normes et le développement du commerce	26 septembre 2008
Accord-cadre sur le FANDC entre l'OMC et la FAO	
Lettre d'accord inter-agences entre l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Centre du commerce international (CCI)	
Accord-cadre concernant la fourniture de services de supervision à l'appui du FANDC. (Accord conclu avec la Banque internationale pour la reconstruction et l'Association internationale de développement, collectivement appelées la Banque)	
Autres documents	
Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement	
Aide pour le commerce: 1 ^{er} examen global	

Tableau 1: Réponses de 19 pays en développement au questionnaire sur les résultats du secrétariat du FANDC

	Très bons	Bons	Satisfaisants	Mauvais	Très mauvais
Résultats généraux du secrétariat du FANDC	7	6			
Coordination					
Liens avec les programmes généraux de coopération, en particulier le Cadre intégré renforcé et l'Aide pour le commerce	5	6	1		
Liens avec les partenaires, les observateurs, les membres donateurs et les représentants des bénéficiaires du FANDC	3	8	3		
Rapports sur les activités de coopération technique des donateurs bilatéraux et multilatéraux et des pays en développement	4	7	3		
Diffusion de renseignements sur le FANDC et les projets du FANDC par le biais du Comité SPS	9	6			
Diffusion de renseignements sur le FANDC et les projets du FANDC par le biais du site Web du FANDC et du bulletin d'information	9	6	3		
Identification et diffusion de bonnes pratiques en matière de demande, de fourniture et de réception des activités de coopération technique dans le domaine SPS	3	10			
Organisations de consultations et d'ateliers régionaux visant à améliorer la coordination entre les parties prenantes du FANDC	6	7	3	2	1
Élaboration et mise en œuvre des projets					
Identification de projets dont le financement pourrait être envisagé dans le domaine de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé des animaux et de la préservation des végétaux	4	5	6		
Aide fournie aux PMA et à d'autres pays pour la préparation de demandes de dons pour l'élaboration de projets (DEP) et de demande de financement de projets	6	5	2	1	
Examen des demandes de financement dans le cadre du FANDC	6	4	2		
Gestion et suivi des projets	4	2	2	1	
Liens avec les organismes mettant en œuvre et/ou supervisant la mise en œuvre de projets financés par le FANDC	4	4	3	1	
Financement du FANDC					
Liens avec les donateurs actuels du Fonds du FANDC	4	6	2		

	Très bons	Bons	Satisfaisants	Mauvais	Très mauvais
Identification d'autres donateurs potentiels pour le Fonds du FANDC	3	3	4		
Fonctionnement du Fonds					
Documents distribués aux réunions du Groupe de travail et du Comité directeur	6	7	1		
Préparation et fourniture de services à l'appui des réunions du Groupe de travail et du Comité directeur	5	6	1		
Gestion financière	5	3	1		
Établissement des états financiers	4	5	1		

Tableau 2: Réponses de sept donateurs au questionnaire sur les résultats du secrétariat du FANDC

	Très bons	Bons	Satisfaisants	Mauvais	Très mauvais
Résultats généraux du secrétariat du FANDC	4	2			
Coordination					
Liens avec les programmes généraux de coopération, en particulier le Cadre intégré renforcé et l'Aide pour le commerce	2	5			
Liens avec les partenaires, les observateurs, les membres donateurs et les représentants des bénéficiaires du FANDC	4	2	1		
Rapports sur les activités de coopération technique des donateurs bilatéraux et multilatéraux et des pays en développement	1	2	2	1	
Diffusion de renseignements sur le FANDC et les projets du FANDC par le biais du Comité SPS	3	2	1		
Diffusion de renseignements sur le FANDC et les projets du FANDC par le biais du site Web du FANDC et du bulletin d'information	2	3	1	1	
Identification et diffusion de bonnes pratiques en matière de demande, de fourniture et de réception des activités de coopération technique dans le domaine SPS	1	4	1		
Organisations de consultations et d'ateliers régionaux visant à améliorer la coordination entre les parties prenantes du FANDC	1	5			
Élaboration et mise en œuvre des projets					
Identification de projets dont le financement pourrait être envisagé dans le domaine de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé des animaux et de la préservation des végétaux	1	2	3		
Aide fournie aux PMA et à d'autres pays pour la préparation de demandes de dons pour l'élaboration de projets (DEP) et de demandes de financement de projets	2	2	1		
Examen des demandes de financement dans le cadre du FANDC	4	3			
Gestion et suivi des projets	2	4	1		
Liens avec les organismes mettant en œuvre et/ou supervisant la mise en œuvre de projets financés par le FANDC	2	2	2		
Financement du FANDC					
Liens avec les donateurs actuels du Fonds du FANDC	4	3			
Identification d'autres donateurs potentiels pour le Fonds du FANDC	2	3	2		

	Très bons	Bons	Satisfaisants	Mauvais	Très mauvais
Fonctionnement du Fonds					
Documents distribués aux réunions du Groupe de travail et du Comité directeur	4	2	1		
Préparation et fourniture de services à l'appui des réunions du Groupe de travail et du Comité directeur	3	1	3		
Gestion financière	4	1	1		
Établissement des états financiers	4		2		

Tableau 3: Réponses de la FAO, de l'OIE, de la Banque mondiale, de l'OMS, du CCI et de la CNUCED au questionnaire sur les résultats du secrétariat du FANDC

	Très bons	Bons	Satisfaisants	Mauvais	Très mauvais
Résultats généraux du secrétariat du FANDC	2	1	1		
Coordination					
Liens avec les programmes généraux de coopération, en particulier le Cadre intégré renforcé et l'Aide pour le commerce		3			
Liens avec les partenaires, les observateurs, les membres donateurs et les représentants des bénéficiaires du FANDC	3	1	1	1	
Rapports sur les activités de coopération technique des donateurs bilatéraux et multilatéraux et des pays en développement	1	3	1	1	
Diffusion de renseignements sur le FANDC et les projets du FANDC par le biais du Comité SPS		5			
Diffusion de renseignements sur le FANDC et les projets du FANDC par le biais du site Web du FANDC et du bulletin d'information	2	4			
Identification et diffusion de bonnes pratiques en matière de demande, de fourniture et de réception des activités de coopération technique dans le domaine SPS		2	2	1	
Organisations de consultations et d'ateliers régionaux visant à améliorer la coordination entre les parties prenantes du FANDC	1	2	3		
Élaboration et mise en œuvre des projets					
Identification de projets dont le financement pourrait être envisagé dans le domaine de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé des animaux et de la préservation des végétaux	1	2		2	1
Aide fournie aux PMA et à d'autres pays pour la préparation de demandes de dons pour l'élaboration de projets (DEP) et de demandes de financement de projets	1	1	1	1	
Examen des demandes de financement dans le cadre du FANDC	2	1		2	1
Gestion et suivi des projets	1	2	1		
Liens avec les organismes mettant en œuvre et/ou supervisant la mise en œuvre de projets financés par le FANDC	1	1	2		
Financement du FANDC					
Liens avec les donateurs actuels du Fonds du FANDC	3		1		

	Très bons	Bons	Satisfaisants	Mauvais	Très mauvais
Identification d'autres donateurs potentiels pour le Fonds du FANDC	2				
Fonctionnement du Fonds					
Documents distribués aux réunions du Groupe de travail et du Comité directeur	2	4			
Préparation et fourniture de services à l'appui des réunions du Groupe de travail et du Comité directeur	1	5			
Gestion financière	2	1	1		
Établissement des états financiers	2	2	1		

Tableau 4: Dons pour l'élaboration de projets (DEP) et projets financés par le FANDC par domaine

Domaine	N° des DEP	Nombre total de DEP	N° des projets	Nombre total de projets	Nombre total de DEP et de projets
Mesures SPS en général	61, 65, (68), 88, 127, 191, 234 et 242	7(8)	5, 10, 19, 20, 56, 65, 79, 108, 120, 127, 170, 238 et 246	13	20(21)
Préservation des végétaux	66, 102, 103, 126, 155, 165, 171, 221, 232 et 268	10	37, 89, 126, 133, 145, 146, 155, 171, 230 et 255	10	20
Santé animale	64, 105, 116 et 265	4	13, 14, 15, (64) et 116	4(5)	8(9)
Sécurité sanitaire des produits alimentaires	38, 46, 52, 62, 63, 69, 100, 101, 113, 172 et 223	11	9, 48, 62, 69, 114, 134, (172), 173 et 238	8(9)	19(20)
Total		32(33)		35(37)	67(70)

Veillez noter:

1. Les projets/DEP qui ont été approuvés par le Groupe de travail du FANDC, mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'engagements sont inclus dans le tableau.
2. Dans certains cas les projets/DEP recouvrent plus d'un domaine et seul le domaine principal est indiqué dans le tableau.
3. De nombreux DEP ont débouché sur des demandes de projets qui ont été financés par le FANDC (le numéro STDF du projet est souvent, mais pas toujours, le même que celui du projet). Certains projets élaborés à partir de DEP ont été financés à l'extérieur du FANDC et ne sont pas inclus dans la liste de projets ci-dessus (par exemple les projets STDF 66, 100 et 113). Certains DEP ont débouché sur des demandes de projets qui n'ont pas été approuvés ou financés par le FANDC (DEP 38, 46, 61, 100, 101 et 265).
4. Le projet 64 a été approuvé par le Groupe de travail en septembre 2005, mais l'approbation a été retirée en mars 2007 et le demandeur a été invité à présenter de nouveau le projet pour obtenir un financement. La décision finale d'approuver ou non le projet STDF 172 n'a pas encore été prise. Le Groupe de travail a retiré l'approbation du DEP 68 en 2007 à cause d'un retard de deux ans dans la mise en œuvre.

Tableau 5: Contributions reçues par le FANDC en date de septembre 2008

FANDC – Contributions reçues (CHF)							
Donateurs	Années						Total
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
Allemagne				238 500	247 350		485 850
Australie			192 380				192 380
Banque mondiale	417 000	720 000					1 137 000
Canada			392 464		415 000		807 464
Commission européenne						342 550	342 550
Danemark			1 066 285	743 050	758 026		2 567 361
États-Unis				129 038	302 000		431 038
Finlande						163 300	163 300
France		234 246					234 246
Irlande					334 200		334 200
Italie			312 000		328 700		640 700
Norvège					205 910		205 910
OMC	100 000	100 000	150 000	225 000			575 000
Pays-Bas		459 900	468 000	466 500			1 394 400
Royaume-Uni			1 903 065	225 400	1 187 500	485 925	3 801 890
Suède			656 840	660 400	1 399 220		2 716 460
Suisse						200 000	200 000
Total	517 000	1 514 146	5 141 034	2 687 888	5 177 906	1 191 775	16 229 749